



# RAPPORT FINANCIER 2008

---

L'EXIGENCE DE NATURE

# Sommaire

## RAPPORT FINANCIER 2008

### Comptes consolidés

Attestation du Rapport financier annuel	page 4
Rapport de gestion et Tableau des résultats	pages 5 à 15
Rapport du Président sur le contrôle interne	pages 16 à 19
Bilans et Comptes consolidés	pages 22 à 25
Annexes aux comptes consolidés	pages 26 à 41
Liste des sociétés consolidées	page 42
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur le contrôle interne	pages 44 et 45

### Comptes sociaux

Bilans et Compte de résultat sociaux	pages 48 et 49
Annexes aux comptes sociaux et Tableau des filiales	pages 50 à 62
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 64
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	pages 66 à 71
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte	pages 72 et 73
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières	page 74
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	page 75
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	page 76
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	pages 78 à 82



---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DATE DU 5 MARS 2009

M. Patrick ALÈS  
Président

M. Romain ALÈS  
Vice-Président - Administrateur

Mme Thérèse FOSSARD  
Directeur Général Délégué - Administrateur

Mme Jacqueline ALÈS  
Directeur Général Délégué - Administrateur

M. Bernard EMIRIAN  
Administrateur

—  
M. Alexandre de LABORDERIE  
Directeur Général Délégué - non Administrateur

—  
M. Marc JÉRÉMIE  
Directeur Général Délégué - non Administrateur

## COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COFACOM  
M. Patrice MARTIN  
47, rue de Ponthieu - 75008 Paris

CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIÉ  
M. Stéphane LIPSKI  
19, rue Clément Marot - 75008 Paris

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 JUIN 2009

## *Attestation du rapport financier annuel 2008*

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick Alès  
Président Directeur Général

Le 28 Avril 2009

# Comptes consolidés de la société anonyme ALÈS GROUPE Exercice 2008

## Chiffres clés

en millions d'Euros	2008	2007	Evolution 2008/2007
CA Total	171,0	168,3	+ 1,6%
CA Export	105,2	101,2	+ 4,0%
Résultat opérationnel courant	17,8	17,0	+ 4,7%
Résultat net Part du Groupe	8,8	6,7	+ 31,5%
Ratio d'endettement	7,4%	16%	-
Effectifs / nombre de collaborateurs	833	828	+ 0,6%

## Rapport de gestion ALÈS GROUPE 2008 Comptes consolidées

L'activité du groupe animé par ALÈS GROUPE au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 a enregistré une croissance annuelle de 1,6%. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à près de 171 millions d'euros.

La croissance du chiffre d'affaires a été plus soutenue au premier trimestre (+5,3%) qu'aux trois trimestres suivants où la croissance fut en moyenne de moins de 1%.

Cette stagnation sur la seconde partie de l'année s'explique principalement par les effets de la crise économique mondiale.

### PRINCIPAUX LANCEMENTS DE L'ANNÉE 2008 PAR MARQUES :

- Chez PHYTO :
  - Phytolumière : spray soin démêlant
  - Phytocolor : 2 nouvelles références
  - Phytoplage : 2 références
  - Phytolisse : shampoing lissage parfait
  - Phytargent nouvelle formule
- Chez SECRET PROFESSIONNEL (Zen Attitude)
  - Laque : Amour de Soie
  - Serum végétal lissant
- Chez PHYTOSPECIFIC
  - Color by Phytospecific (4 références)

- Chez LIERAC
  - Extension de la ligne solaire (4 références)
  - Apaisance : 3 références
  - Body activ : 2 références
  - Ligne diopti : refonte complète des 7 références
  - Ligne Homme : 3 références
  - Hydrofillia
  - Comfort peel
- Chez DUCASTEL
  - Duxelle Crème (4 références)
  - Subtil Equalise / subtil pré tech / subtil clean up
  - Laque Ducastel Professionnel

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Nomination puis démission de Madame Battigello de sa fonction de Directeur Général du groupe,  
- Une mutualisation des services commerciaux France ainsi qu'international a été mise en œuvre sous l'impulsion de Madame BATTIGELLO lors de son mandat en France.  
Ainsi les directions commerciales des marques PHYTO et LIERAC ont été confiées à Madame CASCARINO, un service client unique a été mis en place, avec uniformisation du fichier clients, l'équipe de formation a été fusionnée et le trade marketing des deux marques a été confié à Madame ALEXANDRE.

Enfin l'action d'achat d'espace publicitaire a été confiée pour 2009 à l'agence CARAT après une mise en compétition des grandes agences nationales.

Par ailleurs les deux pôles d'activité internationale du groupe à savoir, la Direction Export et la Direction des Filiales ont été réunies en une seule Direction Internationale confiée à Monsieur DOMEL en collaboration avec Madame KERTESZ. Cette Direction a réparti le monde en cinq grandes zones géographiques afin de favoriser les convergences régionales.

Enfin toujours dans un souci de mutualisation des coûts et d'optimisation des ressources, l'activité coiffure des Laboratoires Phytosolba a été confiée aux Laboratoires Ducastel qui bénéficient d'une expérience reconnue dans ce circuit de distribution ; cette opération a fait l'objet de nombreux transferts de collaborateurs entre Phytosolba et Ducastel.

Un autre chantier important de l'année 2008 fut la réorganisation de la «supply chain» mise en œuvre sous la responsabilité de Monsieur BORDIER. Il est attendu de cette rationalisation une baisse des coûts de production et logistique ainsi qu'une diminution des stocks en 2009.

Toutes ces réorganisations très significatives ont nécessité la mise à disposition de moyens humains, internes et externes très importants sur l'exercice 2008.

Compte tenu de leur caractère exceptionnel non récurrent, ces éléments ont été ressortis du résultat opérationnel courant.

- Le marché portugais a été repris au mois de mai 2008 par une nouvelle filiale créée en début d'année et dont la Direction a été confiée à Monsieur ALLEN. Cette filiale commercialise PHYTO et LIERAC en officine.

- La décision de confier la distribution de PHYTO et LIERAC en Suisse à la filiale jusqu'alors en sommeil a été prise. En effet les contrats de distribution liant LIERAC à YSL et PHYTO à TCHANG ont été résiliés avec effet au 31/12/2008.

- Arrêt de la marque Phytoderm et transmission universelle de patrimoine de la société Laboratoires Phytoderm à Alès Groupe.

## ACTIVITÉS PAR MÉTIER

La répartition des ventes du Groupe est la suivante : France 38%, international 62%.

En 2008, les trois métiers du groupe se sont repartis ainsi :

- capillaire : 37,1 %
- soins cosmétiques : 56,8 %
- parfums : 6,1 %

A taux constant, l'activité capillaire est en repli de 4,4%. L'activité cosmétique croît de 7,9%, enfin, l'activité parfum est en repli de 1,1%, essentiellement du fait de l'international qui avait connu l'année précédente une croissance supérieure à 20%.

## ACTIVITÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires export s'élève à 105,2 millions d'Euros et représente environ 62% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

En terme de répartition géographique, l'activité en France est en repli de 1,8%. L'activité a été soutenue à l'international avec +5,3% ; l'effet taux de change ramène la progression à +4% à taux courant. Les neuf filiales de distribution étrangères du groupe ont connu en 2008 une progression de leur activité (+8%) à taux constant.

Le chiffre d'affaires « Grand Export », c'est à dire vers des distributeurs indépendants, est en repli technique de 1,9% du fait de la filialisation de plusieurs marchés (Portugal, Pays Bas).

La répartition géographique de l'activité internationale est la suivante :

- Europe continentale 72,5 %
- Amérique du Nord 18,0 %
- Asie 3,0 %
- Reste du Monde 6,5 %

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant selon les critères d'organisation de l'activité du groupe.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	%	Résultat opérationnel	%
En France	65,8	38,5	1,0	5,6
Filiales Europe	60,6	35,5	10,3	57,8
Filiales Amérique du Nord	17,0	9,9	-0,5	-2,8
Autre export (distributeurs)	27,6	16,1	7,2	40,4
Commun non affecté			-0,2	-1
<b>TOTAL</b>	<b>171,0</b>	<b>100</b>	<b>17,8</b>	<b>100</b>

## ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES FRANÇAISES

PHYTOSOLBA, réalise un chiffre d'affaires de 37,8 millions d'Euros, contre 36,1 en 2007.

LIERAC, avec un chiffre d'affaires de 69 millions d'Euros, a connu un exercice en progression de près de 9%.

CARON, avec 10,4 millions d'Euros, voit son chiffre d'affaires très légèrement progresser. La campagne de communication en France permet une croissance de près de 12% sur le marché national.

DUCASTEL connaît une croissance de 5,3% de son activité qui atteint 16 millions d'Euros.

## ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales de distribution du groupe représentent 45,3% du chiffre d'affaires consolidé du groupe et 73,7% du chiffre d'affaires international.

- La filiale américaine, La filiale américaine, avec un chiffre d'affaires de 21,9 millions de Dollars, a enregistré un repli de 5,6%. L'implantation de Lierac aux USA, avec près de 700 points de vente au 31/12/2008, a été conforme aux objectifs.
- La filiale canadienne voit son chiffre d'affaires diminuer de 6,2% pour atteindre 3,2 millions de Dollars CAD.
- La filiale anglaise, avec un chiffre d'affaires de 1,4 million de £GB, enregistre une croissance de 3,4%.
- La filiale belge, avec un chiffre d'affaires de 3 millions d'Euros, progresse de 9,2%.
- La filiale allemande avec une croissance de +9,6% porte son chiffre d'affaires à 9,3 millions d'Euros.
- La filiale italienne, première filiale du groupe, connaît cette année une croissance de 5,1%. Son chiffre d'affaires atteint ainsi 39,2 millions d'Euros. Il faut remarquer que Lierac est, en Italie, la deuxième marque de dermocosmétique vendue en pharmacie.
- La filiale espagnole, avec un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'Euros, a vu sa croissance portée à 40%.
- La filiale polonaise voit son chiffre d'affaire progresser de 16% et atteint ainsi 7,6 millions de PLN, confirmant ainsi la pertinence de cet investissement.
- La filiale portugaise pour ses 8 premiers mois d'activité a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 3 millions d'Euros.

## DISTRIBUTION A L'EXPORT

L'activité export auprès des distributeurs indépendants s'élève à plus de 27,6 millions d'Euros et représente 16,2 % du chiffre d'affaires du groupe. En 2008, la priorité a été donnée au développement de l'activité des distributeurs existants.

La Russie est le premier pays parmi les distributeurs avec un chiffre ex-works de plus de 7 millions d'Euros.

Deux nouveaux contrats ont été signés pour Phyto en Egypte et en Corée.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes au 31 décembre 2008 sont présentés conformément aux normes IFRS.

La liste des sociétés composant le groupe et le pourcentage de détention figurent dans l'annexe des comptes consolidés et dans le tableau des filiales dans l'annexe des comptes sociaux.

### Comparabilité des comptes

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont désormais estimées charges sociales comprises, les départs en retraite au sein du Groupe étant laissés à l'initiative du salarié.

Le groupe a procédé à l'évaluation des effets de cette correction à l'ouverture de l'exercice 2008 et au titre de l'exercice 2007.

Il en résulte une augmentation de la provision qui a été enregistrée en diminution des réserves consolidées pour un montant de 506 milliers d'euros net des impôts différés en 2007.

Ainsi les autres postes du bilan 31/12/2007 retraités sont :

- « provisions pour risques et charges non courant » augmentés de 779 milliers d'euros,
- « Impôts différés passifs » diminués de 273 milliers d'euros.

L'impact en résultat 2007 n'a pas été retraité compte tenu de son caractère non significatif. Il n'y a plus qu'un faible impact résiduel en 2008 des activités abandonnées en 2007.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Concernant le compte de résultat consolidé, le chiffre d'affaires à 171 millions d'Euros progresse de + 1,6 %, tandis que le résultat opérationnel courant à 17,8 millions d'Euros est en croissance de + 4,7%. La marge opérationnelle représente ainsi 10,4% du chiffre d'affaires consolidé. Il faut remarquer que cette marge intègre cette année encore un niveau significatif d'investissements marketing et commerciaux (38% du CA).

Les autres produits et charges opérationnels font apparaître une charge nette de 1,4 millions d'Euros. Ces charges comprennent essentiellement les frais de restructuration et de réorganisation mis en œuvre avec l'assistance de société de conseil en management. Le résultat financier reste négatif à -2,1 millions d'Euros au 31 décembre 2008.

L'impôt sur les sociétés est stable à 5,5 millions d'Euros. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe à 8,8 millions d'Euros est en progression de + 31,5%.

Le résultat net des activités arrêtées ne pèse que pour (0,1) million d'Euros contre (2,5) millions d'Euros en 2007.

Le bénéfice par action s'élève à 0,62 Euro contre 0,49 Euro au 31 décembre 2007.

## BILAN CONSOLIDÉ

La structure du bilan consolidé appelle les remarques suivantes : Au passif : Les fonds propres part du Groupe s'élèvent à 96,7 millions d'Euros au 31/12/2008. Les dettes financières s'élèvent à 28,6 millions d'Euros, soit une baisse de plus de 1 million d'euros par rapport à 2007.

A l'actif : Les principales progressions proviennent des immobilisations incorporelles de 2 millions d'Euros lié au rachat de la clientèle du distributeur Portugais ainsi que des stocks qui atteignent 30 millions d'Euros contre 24,6 millions d'Euros au 31/12/2007. Les créances clients sont stables avec 45,8 millions d'Euros.

La Trésorerie est en forte croissance avec 21,5 millions d'Euros contre 15,6 millions d'Euros au 31/12/2007, l'exercice de BSA a contribué à cette progression.

## ENDETTEMENT

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres est passé de 16% au 31 décembre 2007 à 7,4% au 31 décembre 2008 conformément aux objectifs du Groupe.



## CHIFFRES CLEFS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les comptes des filiales du groupe sont disponibles sur demande

En Euros	Chiffre d'Affaires	Résultat net
<b>SOCIÉTÉS DE GESTION - FRANCE</b>		
CASTER	* 3 162 780	1 711 804
PHYTALÈS	975 000	254 396
<b>SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - FRANCE</b>		
PHYTOSOLBA	37 859 127	2 574 830
LIERAC	68 970 846	6 456 521
CARON	10 421 675	- 1 590 783
DUCASTEL	* 15 974 709	791 716
ALÈS GROUPE INDUSTRIE	47 037 515	1 016 006
<b>SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - ÉTRANGER</b>		
ALÈS GROUP INC USA	14 906 753	- 1 116 193
ALÈS GROUPE CANADA	2 058 848	- 488 226
ALÈS GROUPE COSMETIC Deutschland GmbH	9 276 062	306 353
ALÈS GROUPE ITALIA	39 223 119	2 079 993
ALÈS GROUPE BENELUX	3 023 066	177 877
ALÈS GROUPE UK	1 732 088	- 423 037
ALÈS GROUPE ESPAÑA	2 110 212	- 311 853
ALÈS GROUPE POLSKA	2 155 887	169 375
ALES GROUPE SUISSE	0	- 79 960
ALES GROUPE PORTUGAL	3 037 653	20 107

\* Produits d'exploitation

### INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements réalisés sur les sites de production de Bezons et de Castelfranc s'élève à 0,8 million d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, d'investissements destinés à améliorer la capacité de production.

### FACTEURS DE RISQUES

#### RISQUE GÉOGRAPHIQUE DISTRIBUTEURS

Compte tenu de la situation économique existant en Russie et en Ukraine, il est probable que ces deux pays ne puissent maintenir en 2009 le niveau d'activité qu'ils avaient atteint en 2008 avec PHYTO et LIERAC, à savoir près de 9 millions d'euros d'achats.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a pour politique de disposer de lignes de crédit confirmées pour faire face à tout besoin éventuel : Au

31/12/08, les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 7,2 million d'euros.

La répartition par échéances des dettes à plus de un an ainsi que les précisions complémentaires relative aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent en note 4.22 de l'annexe des comptes consolidés.

#### RISQUE DE TAUX

A l'exception d'un emprunt à taux fixe, dont le capital restant dû est de 402 milliers d'euros, les intérêts de la totalité des crédits bancaires et des crédits baux sont indexés sur une référence variable Euribor.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le groupe a mis en place des couvertures du risque de taux pour certaines des lignes de crédit moyen terme en cours au 31/12/08.

Les notes 4.22 de l'annexe des comptes consolidés et 6.10 des comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondant.

## RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le groupe a mis en place des couvertures, telles les ventes à terme de devises pour les facturations des filiales étrangères hors zone euro, et les options de change sur les budgets de vente aux filiales dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif.

La note 4.12 de l'annexe des comptes consolidés détaille le risque de change et les instruments de couverture correspondant.

Pour information, les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale. Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31/12/2008 sont les suivants (montants en milliers de devises) :

	Montants	Devise
USA	21 925	USD
Allemagne	9 276	Euro
Italie	39 223	Euro
Belgique	3 023	Euro
Angleterre	1 380	GBP
Canada	3 212	CAD
Espagne	2 110	Euro
Pologne	7 578	PLN
Portugal	3 038	Euro

## RISQUE JURIDIQUE

Il n'existe pas de litige non provisionné représentant individuellement un risque significatif pour le groupe.

Compte tenu de la nature de nos activités (conception, fabrication et vente de produits cosmétiques), la politique du

Groupe est la suivante en terme d'assurance pour ses principaux risques :

### 1 – Protection et garantie du risque industriel

- politique de prévention avec des visites régulières de nos sites en présence d'experts (courtiers de compagnie d'assurance).
- définition des risques majeurs (incendie, inondation) et adaptation des moyens de prévention et d'intervention.
- Souscription d'une police d'assurance « tout risque sauf » concernant les locaux, le matériel, les stocks.

2 – Garantie des frais complémentaires permettant un transfert temporaire d'activité chez des tiers (sous-traitants) en cas de sinistre industriel.

### 3 – Garantie du fait des produits :

- une assurance « RC mondiale produit » couvre les risques représentés par les éventuels sinistres causés aux tiers (consommateurs) du fait de l'emploi des produits, si ces derniers étaient défectueux ou dangereux (normalement le service qualité doit éviter cette situation). Cette garantie n'a jamais été mise en œuvre jusqu'à ce jour.

### 4 – Risques non couverts :

- Perte d'exploitation, car, après analyse, la polyvalence des différents sites industriels, la faculté de sous-traitance auprès de tiers et les mesures de prévention ou d'intervention ne justifient pas le coût d'une assurance pour faire face à ce risque, déjà partiellement couvert par la Garantie « frais complémentaires ».
- Risque environnement. La nature des produits qui sont conçus pour une application sur l'être humain et les procédés de fabrication ont conduit le Groupe à ne pas souscrire d'assurance couvrant un risque environnement, mais « la RC dommage » couvre les risques de pollution accidentelle.

### *Tableau de synthèse des principaux risques couverts :*

Risques couverts	Franchise	Capitaux garantis	Compagnie
<b><u>R.C. exploitation</u></b>			AIG
Tous Dommage	5 000 €	7 500 000 €	/
Dommage pollution	10 000 €	1 000 000 €	/
Faute inexcusable de l'employeur	15 000 €	5 000 000 €	/
<b><u>RC produits</u></b>			
Tous dommages	10 000 €	5 000 000 €	AIG
<b><u>Tous dommages sauf</u></b>			
Risque mobilier immobilier et stock	30 000 €	68 995 963 €	AIG
Stocks "Flottant"	30 000 €	2 000 000 €	/
Frais supplémentaires d'exploitation	30 000 €	1 570 000 €	/

## RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du groupe est passé de 828 collaborateurs en 2007 à 833 collaborateurs en 2008 soit une progression de 0,6%. La France compte 539 collaborateurs. L'effectif des filiales est passé de 274 collaborateurs en 2007 à 294 collaborateurs en 2008, soit une progression de 7,3%.

La répartition de l'effectif France s'effectue de la manière suivante :

### Répartition par catégorie :

Ouvriers . . . . .	25,4 %
Employés . . . . .	7,0 %
Agents de maîtrise . . . . .	23,9 %
Commerciaux . . . . .	17,9 %
Cadres . . . . .	25,8 %

### Répartition par service :

Fabrication . . . . .	37,8 %
Force de vente, marketing, administration des ventes. . . . .	41,3 %
Recherche et développement . . . . .	5,2 %
Administration . . . . .	15,7 %

### Répartition par ancienneté :

0 à 2 ans . . . . .	21,3 %
3 à 5 ans . . . . .	13,0 %
6 à 15 ans . . . . .	36,3 %
+15 ans . . . . .	29,4 %

### Répartition par sexe :

Hommes . . . . .	35,0 %
Femmes . . . . .	65,0 %

Il y a eu 15 contrats à durée déterminée sur l'exercice, dont 11 toujours en poste au 31 décembre 2008 et 13 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont un statut de travailleur handicapé.

Le poste « intérimaires » s'est élevé à 2 millions d'Euros.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont suivies par un cadre ayant cette fonction et qui en répond à la Direction Générale et au C.H.S.C.T.

Les filiales internationales, fortes de 294 collaborateurs, sont des structures exclusivement commerciales.

Aucune sous-traitance n'est effectuée dans des pays sensibles au regard des dispositions du Bureau International du Travail.

La durée du temps de travail est en France de 35 heures effectives. Les heures supplémentaires sont rémunérées selon les dispositions légales et conventionnelles (conventions collectives des industries chimiques).

Pour le secteur industriel, le temps de travail est annualisé sur la base de 1 600 heures.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le montant des dépenses alloué à la recherche et au développement reste proche de 4 millions d'euros.

Il concerne la recherche appliquée, l'analyse, la mise au point des nouveaux principes actifs, les études cliniques, ainsi que les frais de développement de produits.

L'intégralité des frais de recherche et développement a été comptabilisée en charges d'exploitation.

L'activité recherche et développement est assurée par plusieurs équipes totalisant une trentaine de personnes, dont les deux tiers sont affectées aux laboratoires.

Le groupe dispose de 8 brevets déposés en France et à l'étranger. Ces derniers sont protégés 20 ans à compter de leur date de dépôt. Le premier brevet, qui tombera dans le domaine public le 17 juillet 2014, concerne l'Arbutine de l'OPC. La société considère que, compte tenu de l'échéance lointaine de cette date et de l'évolution technique sur ces marchés, cette absence de protection ne constituera pas un risque.

## ENVIRONNEMENT

Le principal impact sur l'environnement de l'activité industrielle du groupe concerne sa consommation et ses rejets d'eau. Sur le site de l'unité de production de Bezons (95), le groupe consomme près de 18 000 m<sup>3</sup> d'eau. Ces eaux usées partent aux égouts, sans traitement pour les eaux sanitaires, après dégraissage pour les eaux du restaurant d'entreprise.

Les rejets industriels concernent des eaux de lavage dites sales, qui sont traitées par un bac de décantation.

Les eaux industrielles dites propres (échanges thermiques) sont rejetées sans traitement nécessaire.

Des contrats d'entretien et de nettoyage sont pris auprès d'organismes spécialisés pour les bacs de dégraissage et de décantation. Une redevance annuelle proportionnelle à la consommation est payée à l'Agence de Seine Normandie.

Pour le site de DUCASTEL à Castelfranc dans le Lot, la consommation d'eau pour 2008 est de 6 500 m<sup>3</sup>. Les effluents sont envoyés par citerne à la station d'épuration du SYCALA avec laquelle a été signée une convention de rejet. L'ensemble de ces investissements est en partie financée par l'Agence de l'eau Adour sur Garonne de la façon suivante : 12% du montant retenu pour les travaux sous forme de subvention et 65% sous forme de prêt à taux 0% remboursable sur 10 ans.

La signature de la convention SAUR est intervenue le 23 octobre 2006.

Il n'y a pas de rejets polluants dans l'atmosphère.

L'entrepôt de Cergy Pontoise (95) est un établissement classé soumis à autorisation ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 18 avril 2000.

Enfin, le groupe emploie des plantes non OGM dans ses propres extractions. De plus, les plantes utilisées ne sont pas prélevées dans les milieux naturels sensibles.

## ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Ouverture de la Suisse comme filiale de distribution.
- Ralentissement de l'activité du fait de la conjoncture mondiale.

## PERSPECTIVES

Le Groupe anticipe un repli de son activité au premier semestre 2009 au regard des éléments macroéconomiques annoncés et de l'activité du groupe en début d'année.

Afin de renforcer ses disponibilités en terme de trésorerie le groupe négocie de nouvelles lignes de tirage pour un montant de l'ordre de 8 millions d'euros.

## COMPTES SOCIAUX ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ALÈS GROUPE a eu une activité de prestations de service pour les sociétés françaises du Groupe et a facturé 16,6 millions d'Euros au titre de cette activité. Avec 10,4 millions d'euros de charges de personnel et 6,7 millions d'Euros d'autres charges d'exploitation, le résultat d'exploitation est négatif de 0,5 million d'Euros.

Le résultat financier à 0,3 million d'Euros tient compte pour 5 millions d'Euros des dividendes reçus des filiales, mais il intègre également en charge l'opération de fusion avec TUP de Phytoderm pour 3,6 millions d'Euros.

Le résultat exceptionnel comprend la reprise de provision couvrant le risque de l'impact de la TUP de Phytoderm pour 3,3 millions d'Euros.

En conséquence, le résultat net de la société s'élève à 4,2 millions d'Euros au 31 décembre 2008 contre 6,4 millions d'Euros au 31 décembre 2007.

## PLAN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Il n'existe pas de plan de souscription d'actions.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Lors de sa réunion du 25 novembre 2008, le Conseil d'Administration a approuvé l'adhésion de la société aux recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le montant des rémunérations brutes, avantages en nature et jetons de présence, concernant les mandataires sociaux de la Société Anonyme ALÈS GROUPE, s'élève à 1 657 874 Euros en 2008 contre 1 285 353 Euros en 2007.

Il est réparti comme suit :

		Rémunération au sein du groupe	Jetons de présence
M. Patrick ALÈS	Président Directeur Général	192 000	33 700
M. Romain ALÈS	Administrateur - Vice-Président	242 413	33 700
Mme Thérèse FOSSARD	Directeur Général Délégué chargé de l'Administration et des Ressources Humaines	245 420*	33 700
M. Alexandre de LABORDERIE	Directeur Général Délégué en charge du service Juridique et Communication Financière	180 345*	13 200
M. Marc JEREMIE	Directeur Général Délégué en charge du service Financier et de la Comptabilité	233 331*	
Mme Jacqueline ALÈS	Directeur Général Délégué Administrateur salarié au titre de ses mandats sociaux	55 200	33 700
M. Bernard EMIRIAN	Administrateur	38 165**	5 500
Mme Lorenza BATTIGELLO	Directeur Général (mars/septembre)	312 000	
M. Guillaume MARCILHACY	Administrateur indépendant		5 500

\* Rémunération au titre d'un contrat de travail antérieur au mandat social. \*\* Honoraires

Il n'existe pas de cotisation ou prime versées au titre d'un régime de retraite complémentaire et aucune rémunération ci-dessus n'est proportionnelle ou indexée à un poste du compte de résultat.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant le paiement d'indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les mandataires sociaux salariés s'ils démissionnent, sont révoqués de leur mandat ou sont licenciés en raison d'une offre publique. Seules s'appliquent les dispositions de la Convention Collective de la Chimie pour les mandataires sociaux salariés au titre d'un contrat de travail antérieur à leur mandat social.

## BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Il a été émis 646 360 bons de souscription d'actions au 17 mars 2004, trois bons donnant alors droit à la souscription d'une action à 36 Euros (capital 6 Euros, prime 30 Euros).

Après la division par 3 du nominal de l'action ALÈS GROUPE de 6 Euros à 2 Euros le 7 juillet 2004, un bon de souscription a alors donné droit à la souscription d'une action à 12 Euros (capital 2 Euros, prime 10 Euros).

Sur l'ensemble de l'exercice 2008, 536 793 bons de souscription d'actions ont été exercés et de ce fait 536 793 actions ont été créées au 31 décembre 2008, le capital étant ainsi augmenté de 1 073 586 Euros.

## DILUTION POTENTIELLE

Au 31 décembre 2008, il existait 98 823 bons de souscription d'actions donnant droit à souscription de 98 823 actions, ce qui représente une dilution potentielle de 0,7 % après opération.

Au 31 mars 2009, les BSA non exercés seront annulés.

## ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2007 a autorisé pour une durée de 26 mois une augmentation de capital au profit des salariés du groupe participant à un P.E.E. Aucune émission n'a été réalisée à ce titre et il n'existe pas d'actions réservées aux salariés ou aux anciens salariés à travers un P.E.E. (Plan d'Épargne d'Entreprise).

## OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Aucune opération d'achat ou vente de valeurs mobilières de la société ALES GROUPE n'a été déclarée par les dirigeants au cours de l'exercice.

## ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration de la société ALÈS GROUPE a confié la Direction Générale de la société au Président du Conseil d'Administration, après la démission de Mme BATTIGELLO en septembre 2008.

## LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2008.

Monsieur Patrick ALÈS est :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général des Sociétés Anonymes suivantes : ALÈS GROUPE, LABORATOIRES LIERAC.
- Administrateur et Directeur Général de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Président des Sociétés par Actions Simplifiées suivantes : LABORATOIRE DUCASTEL, ALÈS GROUPE INDUSTRIE, PATRICK ALÈS (Salon), AVILA.
- Directeur Général des Sociétés par Actions Simplifiées suivantes : CASTER, PHYTALES, CARON.
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur des Sociétés suivantes : ALES GROUP INC. (USA), ALÈS GROUPE ITALIA SPA (Italie).
- Gérant de la société ALES GROUPE PORTUGAL.
- Directeur Général et Administrateur de la Société : ALÈS GROUPE UK LTD (Royaume-Uni).
- Président de la société ALÈS GROUPE ESPAÑA SL (Espagne), et de la société ALES GROUPE POLSKA (Pologne)

Madame Jacqueline ALÈS est :

- Présidente du Conseil d'Administration de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Présidente des Sociétés par Actions Simplifiées suivantes : CASTER, PHYTALES.
- Directeur Général Délégué de la Société Anonyme ALES GROUPE.
- Directeur Général de la Société par Actions Simplifiée AVILA.
- Administrateur des Sociétés Anonymes ALÈS GROUPE, LABORATOIRES LIERAC.

Monsieur Romain ALÈS est :

- Président de la SAS Parfums CARON
- Vice-Président, Administrateur de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.
- Administrateur de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Administrateur de la Société Anonyme LABORATOIRES LIERAC

- Administrateur de la Société ALÈS GROUPE UK LTD (ROYAUME-UNI).
- Administrateur de la Société ALÈS GROUPE ITALIA SPA (Italie).
- Président de la Société ALÈS GROUPE SUISSE.

Madame Thérèse FOSSARD est :

- Directeur Général Délégué et Administrateur des Sociétés Anonymes suivantes : ALÈS GROUPE, LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Administrateur de la société LABORATOIRES LIERAC.

Monsieur Alexandre de LABORDERIE est :

- Directeur Général Délégué non Administrateur de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.
  - Administrateur de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
  - Directeur Général des Sociétés par Actions Simplifiées suivantes : CASTER, LABORATOIRE DUCASTEL, PHYTALES.
  - Gérant de ALES GROUPE BENELUX SPRL (Belgique).
- Directeur Général et Administrateur ALES GROUPE UK LTD (ROYAUME-UNI).
- Administrateur de la Société ALÈS GROUPE ESPAÑA SL (Espagne).
  - Fondateur de Pouvoir de ALES GROUPE SUISSE,
  - Gérant de ALES GROUPE COSMETIC GmbH (Allemagne).

Monsieur Marc JEREMIE est :

- Directeur Général Délégué non Administrateur de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.

Monsieur Bernard EMIRIAN est :

- Administrateur de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.

Le Conseil d'Administration du 19 juin 2008 a accepté la démission de Mr Guillaume MARCILHACY de son mandat d'administrateur.

## DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2007 en vue de procéder à des augmentations de capital.

	Plafonds autorisés	Utilisés	Solde subsistant	Date d'expiration
1) Emissions d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à des actions. (Si émission sous forme de titres d'emprunt : plafond de 100 M.€. nominal) Plafonds applicables individuellement en cas : - d'émission avec droit préférentiel de souscription des actionnaires (8 <sup>ème</sup> résolution) - d'émission avec suppression de ce droit (10 <sup>ème</sup> résolution) - d'émission de titres destinés à rémunérer une O.P.E. (10 <sup>ème</sup> résolution)	15 M € nominal	NEANT	15 M € nominal	14.08.2009
2) Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, etc... (9 <sup>ème</sup> résolution)	15 M € nominal	NEANT	15 M € nominal	14.08.2009
3) Augmentation de capital réservée à des salariés adhérents d'un P.E.E. ou P.P.E.S.V. (12 <sup>ème</sup> résolution)	1 % du capital	NEANT	1 % du capital	14.08.2009
4) Plafond global pour l'ensemble de ces délégations (plafond de 100 M € si émission sous forme de titres d'emprunt) (8 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> résolution)	15 M € nominal en capital	NEANT	15 M € nominal	14.08.2009

B – Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte en vu de procéder à des achats d'actions, ou à des annulations d'actions.

	Plafonds autorisés	Utilisés	Solde	Date d'expiration
1 – Achat d'actions dans la limite de 10 % du capital (6 <sup>ème</sup> résolution)*	40 752 975 €	36 774 €	40 716 200 €	19/12/2009
2 – Annulation d'actions (11 <sup>ème</sup> résolution)**	10 % du capital	NEANT	10 % du capital	14/12/2008

\*AGO du 19/06/08

\*\*AGE du 14/06/07

## APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Au titre des charges visées à l'article 39-4. du code général des impôts il a été réintégré dans le résultat imposable de l'exercice écoulé une somme de 14 955 Euros correspondant à des amortissements excédentaires; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 4 985 Euros.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 219 092 Euros :

- A la réserve légale pour 210 955,00 Euros
- Aux actionnaires à titre de dividende pour 4 942 391,30 Euros
- Dont prélevé sur la partie report et à nouveau 934 254,30 Euros qui sera ainsi ramené à 4 649 285,00 Euros

Le montant distribué représente 56% du résultat net consolidé part du groupe.

En conséquence, chacune des 14 121 118 actions existant au 31 décembre 2008 ouvrira droit à un dividende de 0,35 Euro, qui sera mis en paiement à compter du 25 juin 2009.

Le montant du dividende de l'exercice 2008 afférent aux actions détenues en propres, sera affecté en compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration décide de virer la somme de 36 774,37 euros correspondant au montant net des acquisitions d'actions ALES GROUPE au cours de l'exercice 2008, du poste « autre réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

exercice	dividende global	dividende par action	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction
2005	4.072.486,00 €	0,30 € d'actions détenues*	0,30 € x nombre
2006	5.430.018,80 €	0,40 € d'actions détenues*	0,40 € x nombre
2007	5.433.730,00 €	0,40 € d'actions détenues*	0,40 € x nombre

\* nombre d'actions détenues par les personnes physiques  
et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques

## FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET DÉCLARATION D'INTENTION

- Depuis le 8 janvier 2004, date des dernières déclarations de franchissement de seuil, la S.A.S. AVILA, qui avait déclaré détenir 80,01 % du capital de la société ALES GROUPE, a effectué une nouvelle déclaration. Elle détenait, au 31/12/2008, 11 377 300 actions soit 80,57 % du capital.

## OPÉRATIONS SUR LES TITRES ALÈS GROUPE

Aucune opération d'achat ou de vente d'actions ou de BSA ALES GROUPE n'a été déclarée à la société par ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007.

## ACQUISITIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

( art L.225.211 du Code de Commerce)

Le 8 octobre 2008, ALES GROUPE a confié à un prestataire de services d'investissements la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires de la société ALES GROUPE, selon la Charte de déontologie de l'AFEI et approuvé par l'AMF.

Lors de la mise en place du contrat, 100 000 Euros en espèces ont été mis à disposition du compte de liquidité.

Au 31 décembre 2008, ce compte disposait de 3 071 titres, soit 0,02% du capital, et de 63 225 Euros.

## RACHAT D' ACTIONS

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le rachat d'actions par la société, dans la limite de 10 % du capital et sous réserve du respect des dispositions de l'article L225.209 du Code de Commerce et du Règlement Européen n°2273/2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE entré en application le 13 octobre 2004.

Le rachat pourra intervenir en vue de :

- Consentir à des dirigeants ou à des salariés des options d'achats d'actions ou des actions gratuites
- Mettre en œuvre un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un P.S.I.
- Réduire le capital (annulation des titres)
- Disposer de titres affectés à une opération de croissance externe.

## NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2009 de nommer deux Administrateurs indépendants, Madame Chantal MATOUK et Monsieur Bernard LAGRANGE.

## JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 33 000 Euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

# Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société ALÈS GROUPE

NATURE DES INDICATIONS EN EUROS	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	28 242 236	27 168 650	27 150 094	27 149 906	27 149 238
Nombre d'actions ordinaires existantes	14 121 118	13 584 325	13 575 047	13 574 953	13 574 619
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	98 823	635 616	644 894	644 988	645 322
<b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 602 254	14 880 682	14 128 532	13 764 747	11 660 970
Produits financiers de participations	5 013 772	7 778 484	6 787 060	8 418 078	8 957 803
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 416 048	8 795 136	7 080 371	9 126 447	8 893 287
Impôts sur les bénéfices	(1 070 051)	(1 476 458)	70 468	(883 176)	(914 661)
Participations de salariés dus au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 219 092	6 367 921	4 846 131	3 925 366	3 083 460
Résultat distribué	(1) 4 942 391	5 433 730	5 430 019	4 072 486	3 393 655
<b>III. RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,49	0,76	0,52	0,74	0,72
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,31	0,47	0,36	0,29	0,23
Dividende attribué à chaque action	(1) 0,35	0,40	0,40	0,30	0,25
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	125	124	126	120	110
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 020 820	6 829 671	6 302 563	5 732 336	4 970 894
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3 428 452	3 281 161	2 887 930	2 794 686	2 117 718

(1) proposition



# Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise et sur le Contrôle Interne

En application des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, je vous présente, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, le présent rapport qui a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et du Gouvernement d'Entreprise, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ALÈS GROUPE.

## 1 - MODALITÉS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts de la Société définissent en leur titre IV, articles 24 à 33, la nature des assemblées, les modalités de convocation,

de réunion, d'ordre du jour, d'admission, les conditions de tenue, les droits de communication des actionnaires. Les statuts sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce du ressort du siège social de la Société et sont disponibles sur simple demande au siège social de la société.

## 2 - STRUCTURE DU CAPITAL ET OFFRE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société était constitué de 14 121 118 actions, la Société AVILA ayant déclaré à la Société détenir 11 377 300 actions, soit 80,57% du capital.

Par ailleurs, 98 823 bons de souscription d'action sont exerçables, représentant une dilution de 0,7% après opération. Les BSA non exercés au 31 mars 2009 seront annulés.

## 3 - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration, après la démission en cours d'exercice pour raison d'ordre personnel de M. Guillaume Marcilhacy (administrateur indépendant), était composé des cinq membres suivants :

Nom et Prénom ou Dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans Alès Groupe
M. Patrick Alès	16.01.1995	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
M. Romain Alès	16.01.1995	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Administrateur et Vice-Président
Mme Thérèse Fossard	12.05.1998	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Directeur Général Délégué et Administrateur
Mme Jacqueline Alès	16.01.1995	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Directeur Général Délégué et Administrateur
M. Bernard Emirian	15.06.2004	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Administrateur

M. Alexandre de LABORDERIE, Directeur Général Délégué, non administrateur, et M. Marc JEREMIE, Directeur Général Délégué, non administrateur, assistent également au Conseil d'Administration.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2007 et cinq fois au cours de l'exercice 2008 (10 janvier, 20 mars, 19 juin, 17 septembre, 25 novembre).

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes de ses dirigeants qui ne relèvent pas de l'objet social, si elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Toutes décisions qui limiteraient les pouvoirs du Conseil seraient inopposables aux tiers.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Le Conseil d'Administration arrête les comptes sociaux et consolidés soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### **4 - POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En application des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (NRE), les statuts de la société ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2002 afin de permettre au Conseil d'Administration de se prononcer sur une éventuelle séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 a décidé de dissocier ces deux fonctions conformément aux dispositions de l'article 20.1 des statuts de la société.

En effet ce même Conseil a approuvé la démission de M. Patrick ALÈS de son mandat de Directeur Général, tout en confirmant celui de Président du Conseil d'administration, la nomination de Mme Lorenza BATTIGELLO au mandat de Directeur Général, et la démission de M. Romain ALÈS du mandat de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration du 17 septembre 2008 a accepté la démission de Madame Lorenza BATTIGELLO de son mandat de Directeur Général, ce même conseil a nommé M. Patrick ALÈS au mandat de Directeur Général, en plus de son mandat de Président.

#### **5 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CODE DE RÉFÉRENCE**

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité se référer à un code de gouvernement d'entreprise particulier tant pour l'organisation de son activité que dans ses relations avec les tiers et ce, compte tenu de la taille de l'entreprise, de son activité historique, de la forte représentation de l'actionariat au sein du Conseil ainsi que des doutes qu'il émet sur la pertinence de ces codes.

Le Conseil considère que les dispositions légales en vigueur ainsi que les statuts de la société donnent au Conseil d'Administration, et au Directeur Général, les moyens d'exercer leurs missions, les actionnaires disposant quant à eux de l'intégralité de leurs droits de contrôle, d'approbation ou de censure.

#### **Rémunération des mandataires sociaux**

La rémunération détaillée des mandataires sociaux est présentée dans le rapport de gestion.

- En ce qui concerne la rémunération au titre d'un mandat social, celle-ci est votée annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition du Président, les bénéficiaires ne prenant pas part au vote.

- Les rémunérations versées au titre d'une fonction salariée antérieure à la nomination à un mandat social, et correspondant toujours à une fonction salariée, évoluent selon les règles du droit social, et prennent en compte un ensemble de facteurs tels que l'évolution du point des conventions collectives de l'industrie chimique, l'évolution des rémunérations du secteur (Fédération professionnelle), la promotion individuelle du collaborateur dans sa fonction salariée.

Ces rémunérations au titre d'une fonction salariée sont définies par un comité spécifique composé du Président et du Directeur Général Délégué en charge des Ressources Humaines.

- La décision de versement de jetons de présence est du seul ressort de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Seules les S.A bénéficiaires versent des jetons de présence.

- Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a approuvé à l'unanimité l'adhésion de ses membres aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP en ce qui concerne exclusivement le non cumul de rémunérations des salariés et de rémunérations perçues au titre d'un mandat social. Ainsi le mandat des Directeurs ,Généraux Délégués percevant une rémunération salariée au titre d'un contrat de travail antérieur à leur nomination, ne sera pas renouvelé en 2009.

#### **Comité d'audit**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires se tenant le 18 juin 2009, de nommer Madame Chantal MATOUK et Monsieur Bernard LAGRANGE, Administrateurs Indépendants. L'un des deux prendra la Présidence du Comité d'Audit qui sera constitué par le premier Conseil d'Administration suivant ladite Assemblée.

#### **6 - LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société ALÈS GROUPE, société mère. Il s'attache ainsi particulièrement à présenter les procédures visant à optimiser le contrôle de celle-ci sur ses filiales et à garantir la fiabilité des comptes consolidés.

## • Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

## • Organisation générale des procédures de contrôle interne :

### Les acteurs du contrôle

Un Comité de Coordination, réunissant sous la présidence du Directeur Général, les responsables des marques, la Direction internationale, la Direction industrielle, la Direction financière, la Direction juridique, la Direction des ressources humaines, se tient régulièrement afin d'aborder les activités du Groupe, d'analyser les risques perçus et de coordonner les actions ayant une incidence sur plusieurs fonctions ou services.

- *La Direction internationale* est assurée par le Directeur des Affaires Internationales en collaboration avec la directrice des filiales, qui organise l'activité des filiales de distribution étrangères. Il veille au respect des directives du Groupe et coordonne les relations de ces sociétés avec les autres structures du groupe. Elle organise et coordonne les relations commerciales avec les distributeurs étrangers du Groupe, elle veille au bon respect de l'application des règles en vigueur dans les pays tiers, et au recouvrement des créances auprès des clients export. Cette Direction reporte auprès du Directeur Général.

- *La Direction industrielle* organise l'activité industrielle et logistique du Groupe, principalement à travers la société ALÈS GROUPE INDUSTRIE. Une procédure fiabilisée permet le contrôle du suivi des retours.

- *La Direction financière et comptable* organise et contrôle l'ensemble des opérations comptables des sociétés françaises et étrangères du Groupe, elle organise pour l'ensemble du Groupe l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, elle définit le processus de consolidation, elle fixe le calendrier des opérations en concertation avec les Commissaires aux Comptes.

- *La Direction juridique* organise la protection des éléments de propriété industrielle du Groupe, veille au respect des règles de concurrence, coordonne le secrétariat juridique des Sociétés du Groupe, assiste les différentes Sociétés du Groupe et les autres directions dans leurs éventuels litiges avec des tiers.

- *La Direction des ressources humaines* organise les relations avec les collaborateurs, les organismes sociaux et les instances représentatives des salariés pour toutes les Sociétés françaises du Groupe.

- *Chaque Direction de marque* organise le développement marketing et commercial tout en veillant au respect de l'image des marques dont elle a la responsabilité, elle coordonne les relations des équipes commerciales et marketing avec les autres directions du Groupe.

Le Directeur Général préside le Comité de Coordination, il organise les débats, définit l'ordre du jour, arrête les priorités et entérine les décisions. Le Directeur Général définit avec les laboratoires de recherche les axes prioritaires de développement.

L'application des différentes procédures est assumée par les Directeurs ou Chefs des différents départements concernés qui sont chargés de s'assurer de leur correcte application et qui rendent compte à la Direction Générale des insuffisances éventuelles relevées.

Le contrôle de la mise en œuvre adéquate des procédures est assuré au niveau du Groupe par la Direction Générale qui s'appuie sur un service de contrôle de gestion et sur les tests et vérifications réalisés par des intervenants extérieurs.

### Information synthétique sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Les fonctions ou services pour lesquels des procédures spécifiques existent sont au nombre de dix : comptabilité et trésorerie, achats, stocks, ventes et recouvrement, distribution et facturation, personnel et paie, investissements et immobilisations, frais généraux, marques, informatique.

Ces procédures sont appliquées dans les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation avec une adaptation particulière suivant la nature de l'activité ou la localisation géographique, notamment pour les filiales à l'étranger.

### Contrôle financier et comptable

Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable s'appuie essentiellement sur les fonctions « comptabilité et trésorerie » et « informatique ».

L'élaboration et le traitement des états financiers sociaux et consolidés sont centralisés au sein d'un même service pour les sociétés françaises, le service comptable sous la responsabilité du Directeur Financier.

Chacune des filiales à l'étranger dispose d'un service comptable adapté tenu à un reporting régulier, notamment concernant les opérations intra groupes.

Le Directeur Financier assure la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes du groupe et le respect du planning de clôture. Il propose, avec l'aide de conseils externes, les options comptables et fiscales.

L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption d'un plan de compte commun à toutes les filiales françaises et à la remontée des comptes des filiales étrangères sous la forme d'un package standard groupe. Le contenu de ce package groupe est défini par le Directeur Financier, seul compétent pour le modifier.

La gestion centralisée de trésorerie est prise en charge par un trésorier sous le contrôle du Directeur Financier.

Le risque de défaut de paiement par un client est suivi par le Trésorier du Groupe, qui analyse mensuellement l'état des créances et alerte le cas échéant les responsables commerciaux puis la Direction Générale.

Semestriellement pour l'arrêté de comptes du Groupe, un Commissaire aux Comptes ou des auditeurs locaux vérifient les comptes des filiales.

Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent l'accès aux systèmes d'information.

La production des documents comptables et financiers de la société est placée sous la responsabilité du Directeur Financier qui valide les options comptables et fiscales, contrôle les sorties de comptes et s'assure du respect des règles applicables au Groupe.

La communication des informations financières de la Société, les relations avec les autorités de marchés sont sous le contrôle de la Direction de la Communication financière. Cette Direction organise et contrôle la publication des informations légales obligatoires de la Société.

## **7 - GESTION DES RISQUES ET PROCÉDURE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les risques d'ordre financier tels que risque de change ou risque de taux sont couverts par des instruments adéquats présentés dans les annexes des comptes consolidés de la société. Les risques liés à l'établissement de l'information financière sont gérés par une multiplication des contrôles mis en œuvre par la Direction de la communication financière, par la Direction financière et comptable et par la Direction Générale qui doivent valider toute information financière avant diffusion.

Enfin les auditeurs de la société ne délivrent leurs attestations qu'après avoir pris connaissance des rapports financiers annuels ou semestriels définitifs.

### **Contrôle produits**

Le Groupe a mis en place depuis de nombreuses années une procédure de contrôle produits visant à garantir la meilleure qualité au consommateur.

Ainsi chaque matière première est contrôlée avant son emploi. En cours de fabrication les « sauces » sont contrôlées avant le conditionnement. Enfin les produits finis sont contrôlés avant leur libération pour expédition.

L'ensemble de ces phases de contrôle, ainsi que la cosmétovigilance sont confiés à des responsables hautement qualifiés, pharmaciens, médecins, et ingénieurs chimistes sous la Direction du Directeur des laboratoires.

## **8 - APPROBATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Après divers entretiens avec les Directeurs Généraux Délégués et les Responsables de Service, le Président du Conseil d'Administration considère que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques existant au sein de l'entreprise et des Sociétés qu'elle contrôle, et telles que présentées dans le présent rapport, sont en adéquation avec la structure du Groupe et son activité.

Le présent rapport a reçu à l'approbation du Conseil d'Administration du 5 mars 2009.

Le Président du Conseil d'Administration



---

*Exercice 2008*

*Bilans et comptes consolidés*  
*Annexes aux comptes consolidés*

# Comptes consolidés au 31 décembre 2008

## Bilan Actif

en Milliers d'Euros

RUBRIQUES	MONTANT BRUT 31/12/2008	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/2008	MONTANT NET 31/12/2008	MONTANT NET 31/12/2007
<b>ACTIF NON COURANT</b>				
Ecarts d'acquisition	21 617,1	4 576,9	17 040,2	17 041,0
Immobilisations Incorporelles	48 488,6	16 202,1	32 286,5	30 237,8
Immobilisations Corporelles	54 614,1	32 529,8	22 084,3	23 262,5
Actifs Financiers disponibles à la vente	118,7	117,0	1,7	1,7
Autres Actifs Financiers non courants	1 218,7	164,2	1 054,5	873,8
Instruments dérivés actifs non courants				124,1
Impôts différés actifs	887,3		887,3	1 116,3
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>126 944,5</b>	<b>53 590,0</b>	<b>73 354,5</b>	<b>72 656,4</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en cours	35 581,2	5 792,0	29 789,2	24 558,9
Créances clients et comptes rattachés	47 055,8	1 230,3	45 825,5	45 367,0
Impôts courants actifs	3 834,1		3 834,1	3 963,1
Autres créances d'exploitation courantes	11 834,9	1 071,6	10 763,3	10 544,8
Autres actifs financiers courants	1 122,4		1 122,4	778,3
Instruments dérivés actifs courants				94,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 457,2		21 457,2	15 650,7
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>120 885,6</b>	<b>8 093,9</b>	<b>112 791,7</b>	<b>100 957,0</b>
Actifs relevant d'activités arrêtées				277,4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>247 830,1</b>	<b>61 683,9</b>	<b>186 146,2</b>	<b>173 890,8</b>

## Bilan Passif

en Milliers d'Euros

RUBRIQUES	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007 retraité
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 242,2	27 168,7
Primes liées au capital	25 124,5	19 756,6
Réserves Consolidées - Part du Groupe	34 472,2	33 445,1
Résultat Consolidé - Part du Groupe	8 813,3	6 700,7
Capitaux Propres - Part du groupe	96 652,2	87 071,1
Intérêts Minoritaires	245,6	453,0
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE</b>	<b>96 897,8</b>	<b>87 524,1</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		
Provisions pour risques et charges non courants	4 770,4	4 370,8
Emprunts et dettes Financières - Part à plus d'un an	18 448,0	18 586,4
Instruments dérivés passifs - non courants	79,8	
Impôts différés passifs	12 534,5	13 026,8
Autres Passifs non courants		
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>35 832,7</b>	<b>35 984,0</b>
<b>PASSIF COURANT</b>		
Emprunts et dettes Financières - Part à moins d'un an	10 160,8	11 094,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 582,3	18 625,6
Impôts courants passifs	4 183,7	3 200,3
Autres dettes d'exploitation courantes	16 221,0	16 441,6
Instruments dérivés passifs courants	208,0	13,1
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>52 967,8</b>	<b>49 374,7</b>
Passifs relevant d'activités arrêtées	59,9	1 008,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>186 146,2</b>	<b>173 890,8</b>

# Compte de résultat

en Milliers d'Euros

RUBRIQUES	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007	ÉVOLUTION
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>170 989,4</b>	<b>168 313,3</b>	<b>1,6%</b>
Coût des Produits vendus	- 68 678,6	- 69 551,1	- 1,3%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>102 310,8</b>	<b>98 762,2</b>	<b>3,6%</b>
Frais Marketing et Commerciaux	- 64 414,4	- 62 162,6	3,6%
Frais généraux et administratifs	- 20 100,7	- 19 607,6	2,5%
<b>FRAIS OPÉRATIONNELS</b>	<b>- 84 515,1</b>	<b>- 81 770,2</b>	<b>3,4%</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>17 795,7</b>	<b>16 992,0</b>	<b>4,7%</b>
Autres Produits et Charges opérationnels	- 1 462,4	95,3	
Dotation aux provisions des survaleurs			
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>16 333,3</b>	<b>17 087,3</b>	<b>- 4,4%</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 091,5</b>	<b>- 2 551,3</b>	<b>18,0%</b>
Impôt sur les bénéfices	- 5 536,1	- 5 877,4	- 5,8%
<b>RÉSULTAT NET DES ACT. POURSUIVIES - SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>8 705,7</b>	<b>8 658,6</b>	<b>0,5%</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>8 705,7</b>	<b>8 658,6</b>	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	- 110,1	- 2 476,6	
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>8 595,6</b>	<b>6 182,0</b>	
Intérêts Minoritaires	- 217,7	- 518,7	
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>8 813,3</b>	<b>6 700,7</b>	<b>31,5%</b>
<i>Résultat Net par action - Part du Groupe (Cf Annexe § 4.35)</i>	<i>0,62</i>	<i>0,49</i>	
<i>Résultat Net dilué par action - Part du groupe (Cf Annexe § 4.35)</i>	<i>0,62</i>	<i>0,47</i>	
<i>Dividendes versés par action</i>		<i>0,40</i>	



## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en Milliers d'Euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Capitaux Propres Total
<b>Capitaux propres à la clôture au 31/12/2006*</b>	27 150,2	19 663,8	32 003,5	8 548,7	-459,7	86 906,5	1 071,1	87 977,6
Résultat consolidé de l'exercice				6 700,7		6 700,7	-518,7	6 182,0
Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées			8 548,7	-8 548,7				
Augmentation de Capital	18,5	92,6				111,1		111,1
Distribution de Dividendes			-5 431,0			-5 431,0	-1,5	-5 432,5
Variation des écarts de conversion					-77,8	-77,8	-34,9	-112,7
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat			-95,3			-95,3		-95,3
Correction erreurs calcul des IFC			-506,3			-506,3		-506,3
Correction erreurs exercices antérieurs			-184,2			-184,2		-184,2
Variation de périmètre			-352,4			-352,4	-64,8	-417,2
Autres Variations			-0,2			-0,2	1,9	1,7
<b>Capitaux propres à la clôture au 31/12/2007</b>	27 168,7	19 756,4	33 982,8	6 700,7	-537,5	87 071,1	453,1	88 030,5
Résultat consolidé de l'exercice				8 813,3		8 813,3	-217,7	8 595,6
Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées			6 700,7	-6 700,7		0,0		0,0
Augmentation de Capital	1 073,6	5 367,9				6 441,5		6 441,5
Distribution de Dividendes			-5 433,7			-5 433,7	-1,2	-5 434,9
Variation des écarts de conversion					-100,1	-100,1	12,0	-88,1
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat			-98,5			-98,5		-98,5
Correction erreurs exercices antérieurs			-41,6			-41,6		-41,6
Variation de périmètre			0,7			0,7		0,7
Autres Variations			-0,5			-0,5	-0,6	-1,1
<b>Capitaux propres à la clôture au 31/12/2008</b>	28 242,3	25 124,3	35 109,9	8 813,3	-637,6	96 652,2	245,6	96 897,8

## Tableau de flux consolidé

en Milliers d'Euros

	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Résultat Net avant Impôt</b>	<b>14 187,1</b>	<b>11 472,6</b>
Dotation aux Amortissements et provisions sur actifs immobilisés	2 881,5	3 251,1
Dotation aux amortissements des survaleurs		
Dotation aux Provisions pour R et C	1 686,0	2 208,2
Reprise de Provisions pour R et C	- 1 260,6	- 1 029,6
Dotation aux Provisions sur Actifs CT	1 801,6	2 360,7
Reprise de Provisions sur Actifs CT	- 873,3	- 1 327,6
<b>Charges et produits sans effet de trésorerie</b>	<b>4 235,2</b>	<b>5 462,8</b>
<b>Charges et produits de placement et de financement</b>	<b>1 982,1</b>	<b>2 119,5</b>
Variation des Stocks	- 6 296,4	4 731,8
Variation du Crédit Client	- 175,0	- 3 899,3
Variation autres Actifs CT opérationnels	- 853,3	351,8
Variation du Crédit Fournisseur	3 930,1	- 1 828,3
Variation autres Passifs CT opérationnels	- 909,4	1 429,2
<b>Variation des créances et dettes opérationnelles</b>	<b>- 4 304,0</b>	<b>785,2</b>
<b>Intérêts nets payés</b>	<b>- 2 034,3</b>	<b>- 2 086,5</b>
<b>Impôts sur le résultat payés</b>	<b>- 4 633,8</b>	<b>- 7 627,4</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>9 432,3</b>	<b>10 126,2</b>
Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	- 3 937,5	- 2 304,4
Acquisitions d'immobilisations Financières	- 257,4	- 549,9
Produits nets de cessions d'actifs disponibles à la vente		1 203,7
Produits nets de cessions d'Immobilisations	521,4	717,2
Dividendes reçus des entreprises associées		
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 3 673,5</b>	<b>- 933,4</b>
Dividendes versés	- 5 434,9	- 5 432,5
Augmentation de Capital Ales groupe USA	6 441,5	111,3
Augmentation des Emprunts	10 034,9	3 340,6
Remboursement des Emprunts	- 9 442,6	- 7 932,9
Augmentation des Emprunts à court terme		
Remboursement des Emprunts à court terme		
Augmentation de l'endettement au titre des crédits baux		
Remboursement de l'endettement au titre des crédits baux	- 719,1	
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS</b>	<b>879,8</b>	<b>- 9 913,5</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE DE L'EXERCICE</b>	<b>6 638,6</b>	<b>- 720,7</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>13 491,9</b>	<b>14 212,7</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE</b>	<b>20 044,5</b>	<b>13 491,9</b>
<b>Incidence des variations des cours des devises</b>	<b>- 86,0</b>	<b>- 54,5</b>

## Tableau de variation de l'endettement financier net

en Milliers d'Euros

	Montants 31/12/2008	Variation	Montants 31/12/2007
Trésorerie brute	21 457,2		15 650,7
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	- 1 412,7		- 2 158,8
<b>Trésorerie nette</b>	<b>20 044,5</b>	<b>6 552,6</b>	<b>13 491,9</b>
Endettement financier brut	- 27 196,1		- 27 534,8
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 7 151,6</b>	<b>6 891,3</b>	<b>- 14 042,9</b>

# Annexes aux comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2008

### SOMMAIRE

#### 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2008 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

#### 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- 2.1 – Périmètre de consolidation
- 2.2 – Méthodes de consolidation
- 2.3 – Liste des sociétés consolidées
- 2.4 – Date de clôture

#### 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.1 – Principes généraux d'évaluation des comptes
- 3.2 – Présentation des comptes
- 3.3 – Changements de méthodes
- 3.4 – Corrections antérieures

#### 4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

- 4.1 – Notes sur l'actif consolidé
  - 4.00 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères
  - 4.01 – Ecarts d'acquisition
  - 4.02 – Immobilisations incorporelles
  - 4.03 – Immobilisations corporelles
  - 4.04 – Actifs financiers disponibles à la vente
  - 4.05 – Autres actifs financiers non courants
  - 4.06 – Impôts différés actifs
  - 4.07 – Stocks
  - 4.08 – Créances courantes
  - 4.09 – Instruments dérivés actifs
  - 4.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie
  - 4.11 – Actifs relevant d'activités arrêtées
  - 4.12 – Opérations en devises et risque de change
- 4.2 – Notes sur le passif consolidé
  - 4.21 – Provisions pour risques et charges
  - 4.22 – Dettes financières et risques sur endettement

- 4.23 – Engagements hors bilan
- 4.24 – Impôts différés passifs
- 4.25 – Instruments dérivés passifs
- 4.26 – Passifs relevant d'activités arrêtées

#### 4.3 – Notes sur le compte de résultat consolidé

- 4.31 – Analyse des frais opérationnels
- 4.32 – Autres produits et charges
- 4.33 – Résultat financier
- 4.34 – Impôts sur les bénéfices
- 4.35 – Résultat des activités arrêtées
- 4.36 – Résultat par action

#### 4.4 – Notes sur le tableau de flux consolidé

- 4.41 – Analyse de la trésorerie nette
- 4.42 – Lignes de crédit non utilisées
- 4.43 – Flux de trésorerie concernant la capacité de production
- 4.44 – Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

#### 4.5 – Autres informations sur les états financiers

- 4.51 – Informations par secteurs géographiques
- 4.52 – Informations par secteurs d'activités
- 4.53 – Effectifs
- 4.54 – Transactions avec les parties liées
- 4.55 – Capital
- 4.56 – Honoraires des CAC

#### 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2007 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

##### *Événements de l'exercice 2008*

Une réorganisation du Groupe a été mise en œuvre en 2008, initiée par Madame Battigello à l'occasion de son mandat de 6 mois à la Direction Générale. La mutualisation des services commerciaux France, la refonte de la Direction Internationale, le transfert de l'activité coiffure de Phytosolba vers Ducastel, la réorganisation de la « supply chain » sont autant de chantiers qui ont nécessité la mise à disposition de moyens humains, internes et externes importants sur l'exercice 2008.

Le coût de cette restructuration apparaît distinctement dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Par ailleurs, en termes d'activité et de développement de son réseau de distribution, le Groupe a connu trois événements majeurs en 2008.

A la fin de l'exercice 2007, le Groupe avait pris la décision d'arrêter la commercialisation de la marque Phytoderm ainsi que la vente en boutique détenue en propre des parfums de la marque Caron aux Etats-Unis. L'impact résiduel net d'impôt de l'arrêt de ces activités, y compris les coûts non récurrents liés à leur fermeture, est présenté sur des lignes spécifiques du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre 2008 aux fins de comparaison avec les comptes consolidés de l'exercice 2007.

La société Phytoderm, désormais sans activité, a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine à la société Ales Groupe SA en date du 29/12/08.

En accord avec son distributeur, le Groupe avait résilié fin 2007 le contrat de distribution des marques Phyto et Lierac sur le marché portugais.

Après analyse des potentialités du marché portugais, le Groupe a pris la décision de créer une filiale de distribution. Cette nouvelle filiale a démarré son activité opérationnelle au 02/05/08 et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 3 037,7 milliers d'euros. Le résultat net dégagé de 20,1 milliers d'euros n'est pas significatif.

De même, le groupe a mis fin au 31 décembre 2008 aux contrats de distribution des marques Lierac et Phyto sur le marché suisse. Au cours du dernier trimestre 2008, le groupe a doté sa filiale Ales groupe Suisse, précédemment sans activité, d'une structure commerciale et administrative afin de reprendre la distribution de ces marques sur le marché suisse à compter du 01/01/09.

Alès Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 171,0 millions d'euros sur l'exercice 2008, soit une progression de 1,6 % (+ 2,4 % à taux constants).

Le groupe a ainsi préservé une croissance de son activité malgré le ralentissement constaté au dernier trimestre du fait du changement très significatif du contexte économique général.

L'activité en France, avec un chiffre d'affaires de 65,8 M€, est en léger repli.

L'activité internationale progresse de 5,3% à taux constant. Conformément à la stratégie du Groupe, le développement à l'international reste soutenu, et le chiffre d'affaires consolidé représente ainsi 62% du chiffre d'affaires total.

Après deux années très dynamiques, les ventes aux distributeurs réalisent une consolidation technique de - 1,6% (particulièrement au dernier trimestre). Ceci s'explique essentiellement par le transfert d'une partie de leurs activités vers les nouvelles filiales.

Les filiales internationales progressent de +8% à taux constant.

• L'activité «soins cosmétiques» a réalisé un chiffre d'affaires de 97,2 millions d'euros, soit une progression de + 7,9% (respectivement - 0,6% en France et + 11,8% à l'international) confirmant ainsi la pertinence de sa stratégie de développement

international. En France, la quasi stagnation s'explique essentiellement par un effet de base. En effet, la gamme LIERAC Exclusive Premium avait été lancée à la fin de l'année 2007.

• L'activité « capillaires » enregistre une baisse de 6,4% son chiffre d'affaires à 63,4 millions d'euros, imputable aux marchés français et américain, ce dernier étant particulièrement affecté par la dégradation du contexte économique.

• L'activité « parfums » a réalisé un chiffre d'affaires stable de 10,4 millions d'euros. En France, principal marché de Caron, la croissance est de près de 12%. Il s'agit d'une véritable performance. En revanche, à l'international, cette activité subit les difficultés rencontrées par la distribution aux USA. Du fait de cette stabilité, les impairments tests sur la valeur de la marque CARON n'ont pas fait ressortir une dépréciation complémentaire de la valeur de la marque.

#### *Evénements Postérieurs à la clôture des comptes*

La société Ales Groupe Suisse a démarré son activité opérationnelle à compter du 01/01/09. Le groupe n'a pas identifié d'autres événements postérieurs à la clôture pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2008.

## **2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 - Périmètre de consolidation**

L'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe ALES GROUPE est inclus dans le périmètre de consolidation, y compris la nouvelle filiale Ales Groupe Portugal.

Le groupe a procédé à l'augmentation du capital de ses filiales espagnole et canadienne, respectivement de 400 000 euros et 600 000 CAD. Ces opérations sont sans effet sur le périmètre de consolidation.

La participation dans la société Executive Development, qui gère des salons de coiffure en direct ou sous franchise est inférieure à 20 % et le Groupe n'exerce aucun contrôle opérationnel de cette société ; en conséquence, cette participation n'est pas consolidée.

### **2.2 - Méthodes de consolidation**

Les sociétés détenues directement ou indirectement à 40% ou plus, et dont le groupe a le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

### **2.3 - Liste des sociétés consolidées**

La liste des sociétés consolidées figure en annexe.

### **2.4 - Date de clôture**

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôture ses comptes au 31 décembre.

### 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 3.1 - Principes généraux d'évaluation des comptes

##### a - Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ALES GROUPE ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, y compris les normes IAS 32 et IAS 39, à l'exception d'une exemption prévue par la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS : évaluation à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de certains terrains et constructions, celles-ci constituant le coût historique par convention. L'impact définitif du passage au référentiel IFRS a fait l'objet d'une description détaillée dans l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2005.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations applicables en 2008 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe, notamment :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers ;
- IFRIC 11 / IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ;
- IFRIC 12 – Concessions ;
- IFRIC 14 / IAS 19 – Limitation de l'actif au titre des régimes à prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction.

Les nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008, n'ont pas fait l'objet d'anticipation par le Groupe :

- IFRS 8, Secteurs opérationnels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008) ;
- Amendement IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Amendements IFRS 2, IAS 32 et IAS 1 (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).

A l'exception de IFRS 8 et de IFRIC 13 pour lesquels l'impact est en cours d'analyse, l'application des autres nouveaux textes n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Groupe.

Pour les nouvelles normes et interprétation d'application ultérieure non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008, le Groupe réfléchit aux impacts potentiels notamment sur les améliorations des normes IFRS (22 mai 2008), applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Certains postes appellent les commentaires suivants, les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués étant décrits avec chaque note sur les postes du bilan et compte de résultat. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

##### b - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et annexes. Ces estimations sont fondées sur le jugement et les informations disponibles à la date d'établissement des comptes. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents des estimations notamment sur la détermination des provisions pour risques et charges et les tests de dépréciation sur les actifs incorporels.

Les postes concernés s'élèvent au 31 décembre 2008 à 4,7 millions d'euros pour les provisions pour risques et charges (cf note 4.21) et à 49,33 millions d'euros pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles non amortissables (cf notes 4.01 et 4.02).

##### c - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

###### • Classification des actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les titres de placement sont enregistrés en "Actifs financiers disponibles à la vente". Néanmoins, les parts d'OPCVM de trésorerie et des placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts sont compris dans la trésorerie.

Les "Actifs Financiers disponibles à la vente" sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents sont directement enregistrés en capitaux propres sur la ligne "juste valeur par situation nette". Si la perte latente est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat. Les titres de participation correspondant à des titres non cotés sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable et en l'absence d'indice de dépréciation.

###### • Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place.
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée par des tests prospectifs et rétrospectifs.

Dés lors que le principe de la comptabilité de couverture est applicable, les instruments financiers sont enregistrés comme suit :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture dans la mesure de leur efficacité. Cette règle est notamment appliquée aux instruments financiers de couverture des créances clients en devises.

En dépit de l'amendement d'IAS 39 sur les transactions intra-groupes qui rend désormais possible l'application de la comptabilité de couverture pour les opérations visant à couvrir des transactions intra-groupes hautement probables, le Groupe continue d'exclure de la comptabilité de couverture les couvertures de flux de trésorerie se rapportant à des flux intragroupes. Cette règle est notamment appliquée pour l'enregistrement des variations de valeur des instruments de couverture des prévisions de facturations intragroupes en devises.

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres, la variation de valeur de la part inefficace étant comptabilisée en produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts. Cette règle est notamment appliquée aux couvertures de taux sur emprunts.

Enfin, la variation de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat.

#### **d - Frais de recherche et développement (IAS 38)**

La norme IAS 38 impose de comptabiliser les frais de développement et les brevets créés en interne à l'actif au cas où la société concernée remplirait six conditions cumulatives énoncées par la norme.

Le Groupe ne remplit pas cumulativement ces conditions et enregistre directement en charge ses frais de recherche et développement.

### **3.2 - Présentation des comptes**

#### **a - Présentation du bilan**

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états Financiers" rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont présentés dans les éléments courants.

#### **b - Présentation du Compte de résultat**

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction. Cette présentation est celle couramment adoptée dans le secteur de la cosmétique et facilite l'élaboration de l'information sectorielle requise par IAS 14.

Les principaux agrégats du compte de résultat sont les suivants :

#### **Chiffre d'affaires net (ou produit des activités ordinaires)**

Il correspond aux ventes de produits et de prestations déduction faite des ristournes et remises y compris les remises de fin d'année, et après prise en compte de la variation des provisions pour retours.

#### **Coût des produits vendus**

Il correspond à la somme des achats, frais sur achats, frais de production, de recherche et développement, de logistique, ainsi que les redevances dues à des tiers, au titre des prestations et produits livrés aux clients. Les échantillons et articles promotionnels livrés aux clients sont considérés par le groupe comme un complément du prix de revient et inclus à ce titre dans le coût des produits vendus.

#### **Frais marketing et commerciaux**

Ce poste inclut l'ensemble des frais marketing et de formation alloués au développement des marques, les frais des forces de vente et des services commerciaux support.

#### **Frais généraux et administratifs**

Ce poste inclut les frais d'administration générale de services généraux et de siège, les frais informatiques autres que ceux dédiés à la production et à la logistique, et les frais immobiliers autres que ceux dédiés à la production et à la logistique.

#### **Autres produits et charges**

Ils incluent les plus ou moins values de cession, les dépréciations des actifs incorporels et écarts d'acquisition ainsi que les revenus et charges non récurrents relevant de l'exploitation.

Ils incluent les plus ou moins values de cession, les dépréciations des actifs incorporels et écarts d'acquisition ainsi que les revenus et charges non récurrents relevant de l'exploitation qui enregistrent les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

#### **Résultat Financier**

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net, les autres produits et charges financiers et le résultat de change.

- **Le coût de l'endettement financier net** inclut, d'une part les charges d'intérêt sur emprunt et opérations de couverture ainsi que la variation de valeur des instruments de couverture afférant à ces emprunts portée en résultat, et d'autre part les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

- **Les autres produits et charges financiers** financiers incluent les dividendes reçus et plus et moins values de cession de titres non consolidés, les produits sur prêts, les commissions bancaires, les autres frais et produits financiers divers.

- **Le résultat de change** inclut l'ensemble des profits et pertes de change y compris les variations de juste valeur des instruments de couverture de change portées en résultat.

### Résultat des activités abandonnées

Cette rubrique comprend les plus et moins values de cession et les résultats de la période des activités abandonnées.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité abandonnée serait classée dans cette rubrique dès lors qu'elle constituerait une ligne d'activité ou une zone géographique distincte pour le Groupe.

#### c - Présentation du tableau de flux

Le choix de la présentation du tableau de flux est la méthode indirecte qui part du résultat net avant impôt.

Les intérêts sont classés en flux de trésorerie opérationnelle comme le permet la norme IAS 7.

#### d - Présentation de l'information sectorielle

La norme IAS 14 requiert la communication d'une information sectorielle selon deux niveaux de présentation, niveau primaire et secondaire.

Le choix du secteur primaire étant étroitement lié à la pertinence de l'information par rapport à l'activité du Groupe, à son organisation interne et au reporting destiné à la Direction et au Conseil d'Administration, le Groupe fournit l'information sectorielle de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> niveau : secteur géographique
- 2<sup>ème</sup> niveau : secteur d'activité

### 3.3 - Changements de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode en 2008.

### 3.4 - Corrections antérieures

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont désormais estimées charges sociales comprises, les départs en retraite au sein du Groupe étant laissés à l'initiative du salarié.

Le groupe a procédé à l'évaluation des effets de cette correction à l'ouverture de l'exercice 2008 et au titre de l'exercice 2007.

Il en résulte une augmentation de la provision qui a été enregistrée en diminution des réserves consolidées pour un montant de 506 milliers d'euros net des impôts différés en 2007.

Ainsi les autres postes du bilan 31/12/2007 retraités sont :

- « provisions pour risques et charges non courant » augmentés de 779 milliers d'euros,
- « Impôts différés passifs » diminués de 273 milliers d'euros.

L'impact en résultat 2007 n'a pas été retraité compte tenu de son caractère non significatif.

## 4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

### 4.1 - Notes sur l'actif consolidé

#### 4.00 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères ont été convertis en euros, selon la méthode du taux de clôture. Les comptes de résultat des mêmes sociétés sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les écarts de conversion sont inscrits sur une ligne spécifique dans les capitaux propres.

Les cours retenus sont les suivants :

Devises	Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
	31.12.08	de l'exercice	01.01.08
USD	1,3917	1,4708	1,4721
GBP	0,9525	0,7967	0,7334
CAD	1,6998	1,5601	1,4449
PLN	4,1535	3,5152	3,5935
CHF	1,4850	1,5867	1,6547

Analyse de la variation de l'écart de conversion

En Milliers d'Euros	31/12/08	31/12/07	Variation
Ales Group Inc	-802	- 850	48
Ales Group UK	-45	-7	-38
Ales Group Canada	171	203	-32
Ales groupe Polska	-57	42	-99
Ales groupe Suisse	15	-6	21
Autres Filiales	80	80	
<b>Total part du Groupe</b>	<b>-638</b>	<b>-537</b>	<b>-100</b>
Ales Group Inc	-202	-214	12
Ales Group Canada	35	35	
<b>Total part des minoritaires</b>	<b>-167</b>	<b>-179</b>	<b>12</b>

### 4.01 - Ecart d'acquisition

#### Détermination des écarts

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation ("impairments tests") au moins une fois par an à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère significatif du dernier trimestre dans la saisonnalité de l'activité. Néanmoins, si des indices significatifs de perte de valeur apparaissent en cours d'exercice, le Groupe procéderait à une dépréciation de l'actif concerné dès l'arrêt des comptes semestriels.

Toute dépréciation constatée sur un écart d'acquisition est irréversible.

#### Détermination des indices de pertes de valeur

Les indices de perte de valeur utilisés dans le groupe dépendent de la nature des actifs :

- Pour les actifs incorporels et notamment les marques : évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant générés par l'actif en retrait significatif par rapport au budget et au plan opérationnel prévu en début d'exercice.
- Pour les actifs immobiliers non industriels : évolution négative du marché d'actifs comparables pouvant conduire à une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable.
- Pour les actifs industriels et autres actifs corporels : arrêt d'exploitation de l'actif.

#### Détermination des U.G.T.

Les 'impairments tests' s'appuient sur des regroupements d'unités génératrices de trésorerie appréciées au niveau des marques. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée du prix de vente net et de la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs), dans la mesure où ces deux valeurs peuvent être approchées. Pour chaque unité génératrice de trésorerie, le flux de trésorerie correspond à la somme du résultat opérationnel avant impôt, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, des investissements nets et de la variation du besoin en fonds de roulement avant impôts. Les flux de trésorerie sont actualisés sur une période de 10 ans.

Le taux d'actualisation est un taux avant impôt qui correspond au taux de l'OAT 10 ans à la date du calcul majoré d'une prime de risque (soit 3,34 % majoré de 6% au 31 décembre 2008) afin de tenir compte de la dégradation de l'environnement économique. Les taux de croissance utilisés pour les projections de flux de trésorerie reflètent la disparité des progressions attendues par activité.

L'impact de la crise économique en cours est pris en compte dans les taux de croissance utilisés pour 2009.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de 5 ans est un taux constant de 2%. Le Groupe recourt ponctuellement à des expertises externes afin de conforter ses propres évaluations.

#### Variation des écarts d'acquisitions

En Milliers d'Euros	31/12/07	31/12/08
<b>Ecarts d'acquisitions Impôts différés attachés aux marques</b>		
Brut	18 017	18 017
Impairment	- 4 576	- 4 576
<b>Net</b>	<b>13 441</b>	<b>13 441</b>
<b>Ecarts d'acquisition autres</b>	<b>3 599</b>	<b>3 599</b>
<b>Total Net</b>	<b>17 040</b>	<b>17 040</b>

Lors de la mise en application des normes IFRS, et pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe avait opté pour l'application rétrospective de ses regroupements d'entreprise antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En application d'IAS 12, les impôts différés passifs antérieurement non comptabilisés en principes français au titre des différences temporaires relatives à des marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise et non cessibles séparément de l'entreprise acquise, ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture IFRS au 01-01-04. Dans le cadre de l'application rétrospective de IFRS 3, l'impact de cet ajustement d'impôts différés passifs a été inscrit en écart d'acquisition pour un montant de 18 018 milliers d'euros.

L'impôt différé relatif à la marque CARON pour 4 577 milliers d'euros a été totalement déprécié.

Ainsi, le poste comprend essentiellement les impôts différés attachés aux marques pour un montant net de 13 441 milliers d'euros. Les autres écarts d'acquisition proviennent d'écarts antérieurement constatés sur la société Ducastel (1 495 milliers d'euros), sur la filiale Ales Groupe GmbH (1 037 milliers d'euros), et au reclassement en écart d'acquisition de l'écart de première consolidation sur Ducastel antérieurement affecté au fonds de commerce (1 067 milliers d'euros).

#### 4.02 - Immobilisations incorporelles

##### Immobilisations incorporelles non amortissables

Elles sont essentiellement constituées par les valeurs affectées aux marques détenues par le Groupe ainsi qu'aux droits aux baux. Conformément à IAS 36, les immobilisations incorporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que les 'impairments tests' font apparaître une perte de valeur (Cf 4.01)

Pour les marques PHYTO et LIERAC, le groupe a déterminé la valeur recouvrable à partir de la valeur d'utilité basée sur valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des U.G.T.

Pour la marque CARON, le groupe a reconduit la méthode d'évaluation fondée sur les redevances implicites appliquées lors des exercices précédents, par un expert indépendant. Les redevances implicites sont calculées à partir d'un taux de redevance de 6 %, communément utilisé dans le secteur Luxe-Parfums et actualisées à 8 % sur 10 ans.

AU 31/12/2008 les impairments tests ne font pas apparaître de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles

Les droits aux baux des boutiques situées avenue Montaigne et rue du Faubourg Saint Honoré sont inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Le Groupe ne les amortit pas compte tenu de l'existence d'un réel marché actif.

##### Immobilisations incorporelles amortissables

Les immobilisations incorporelles amortissables sont constituées essentiellement de :

- Logiciels amortis sur une durée de 1 à 5 ans
- Frais de dépôts sur marques acquises amortis sur la durée du dépôt

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charges ainsi que les frais relatifs à la propriété industrielle développée en interne par le groupe.

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (montants en milliers d'Euros) :

#### Variation des Immobilisations Incorporelles

	31/12/07	Augmentation	Diminution	31/12/08
<b>Marques</b>				
Brut	42 187	2 000		44 187
Impairment	- 13 491			- 13 491
<b>Net</b>	<b>28 696</b>			<b>30 696</b>
<b>Droits au Bail</b>				
Brut	875			875
Depreciation		- 120		- 120
<b>Net</b>	<b>875</b>	<b>- 120</b>		<b>755</b>
Brut total	43 062	2 000		45 062
Impairment total	- 13 491	- 120		- 13 611
<b>Net total</b>	<b>29 571</b>	<b>1 880</b>		<b>31 451</b>
<b>Logiciels et autres immobilisations</b>				
Brut	3 029	580	- 182	3 426
Amortissements	- 2 363	- 212	- 17	- 2 591
<b>Net</b>	<b>666</b>	<b>368</b>	<b>- 199</b>	<b>835</b>
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>				
Brut	46 090	2 580	- 182	48 489
Impairment/Amortissement	- 15 853	- 332	- 17	- 16 202
<b>Net</b>	<b>30 237</b>	<b>2 248</b>	<b>- 199</b>	<b>- 32 287</b>



L'augmentation des marques immobilisées correspond à l'affectation à la marque Liérac de la survalue constatée lors de la création de la filiale portugaise.

#### 4.03 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe a opté pour la réévaluation de certaines immobilisations comme décrit au paragraphe 3-1 a, les justes valeurs devenant ainsi le coût historique par convention. Les autres immobilisations ont été conservées à leur coût d'entrée historique.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations et sont calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens, ces dernières pouvant être adaptées en fonction du degré d'utilisation des biens.

Aucune valeur résiduelle n'a été retenue en l'absence d'élément permettant de les déterminer de façon fiable.

Les durées d'amortissement en mode linéaire retenues par le groupe sont les suivantes :

Types d'immobilisations Corporelles	Durées
Immeubles à usage de bureau	50 ans
Constructions et aménagements :	
- Gros Œuvre	30 ans
- Clos/Couverts	30 ans
- Lots techniques	20 ans
- Second Œuvre	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels techniques	5 à 10 ans
Autres Immobilisations Corporelles	5 à 10 ans

#### Location financement

Les biens utilisés par le groupe dans le cadre d'un contrat de location financement sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles incorporent les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées,
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit (montants en milliers d'Euros) :

#### Variation des Immobilisations Corporelles

	31/12/07 retraité	Augmentation	Diminution	31/12/08
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Terrains	2 075			2 075
Terrains en Crédit-bail	1 279			1 279
Constructions	19 961	248		1 20 210
Constructions en Crédit-bail	10 380			10 380
Installations techniques matériel/outillage	12 822	675	- 1 133	12 363
Autres immobilisations corporelles	8 017	547	- 346	8 218
En Cours, avances et acomptes	95	- 7		89
<b>TOTAL</b>	<b>54 629</b>	<b>1 463</b>	<b>- 1 478</b>	<b>54 614</b>

#### AMORTISSEMENTS

Terrains	45	9		54
Terrains en Crédit-bail				
Constructions	10 296	980	13	11 289
Constructions en Crédit-bail	3 898	392		4 291
Installations techniques matériel/outillage	11 197	640	- 1 132	10 705
Autres immobilisations corporelles	5 931	596	- 335	6 191
En Cours, avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>31 367</b>	<b>2 617</b>	<b>- 1 454</b>	<b>32 530</b>

#### VALEURS NETTES

Terrains	2 030	- 9		2 021
Terrains en Crédit-bail	1 279			1 279
Constructions	9 665	- 732	- 12	8 921
Constructions en Crédit-bail	6 482	- 392		6 089
Installations techniques matériel/outillage	1 625	35	- 1	1 658
Autres immobilisations corporelles	2 086	- 49	- 11	2 027
En Cours, avances et acomptes	95	- 7		89
<b>TOTAL</b>	<b>23 262</b>	<b>- 1 155</b>	<b>- 24</b>	<b>22 084</b>

Les principaux investissements concernent l'aménagement du site industriel de CASTELFRANC ainsi que diverses acquisitions de matériel industriel.

#### 4.04 - Actifs financiers disponibles à la vente

Ils sont essentiellement constitués par la participation dans la société Executive Development soit 119 milliers d'euros laquelle a été intégralement dépréciée pour 117 milliers d'euros compte tenu de la valeur probable de réalisation de cet actif.

#### 4.05 - Autres Actifs financiers non courants

Ils comprennent divers prêts et dépôts et cautionnements versés ainsi que les avances en compte courant à la société Executive Development pour 164 milliers d'euros lesquelles sont intégralement provisionnées.

#### 4.06 - Impôts Différés Actifs

Ils proviennent des impôts différés constatés au titre des filiales étrangères dès lors que celles-ci présentent une rentabilité durablement positive et/ou que le calendrier de consommation de ces impôts peut s'effectuer dans un délai raisonnable. Ils se répartissent comme suit (montants en milliers d'euros) :

	31/12/08	31/12/07	Variation
ALÈS GROUPE USA	468	694	- 226
ALÈS GROUPE ITALIE	419	422	- 3
<b>TOTAL</b>	<b>887</b>	<b>1 116</b>	<b>- 229</b>

Le groupe dispose de 5 647 K€ de déficits reportables. Les échéances de ces déficits se situent au delà de 2013 dont 1 057 K€ sont illimités.

#### 4.07 - Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Prix Moyen Pondéré.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur probable de réalisation devient inférieure au prix de revient. Il s'agit essentiellement de produits dont la péremption devient probable ou de produits dont la commercialisation est arrêtée ou décidée.

Les stocks s'analysent comme suit : **en Milliers d'Euros**

	Valeur brute 31/12/08	Dépréciation 31/12/08	Valeur nette 31/12/08	Valeur nette 31/12/07	Variation
Matières premières et composants	15 400	- 2 895	12 505	10 832	1 673
En cours	869	- 138	731	558	173
Produits finis	19 312	- 2 759	16 553	13 169	3 384
<b>Total</b>	<b>35 581</b>	<b>- 5 792</b>	<b>29 789</b>	<b>24 559</b>	<b>5 230</b>

Au 31/12/2008, les dotations aux dépréciations des stocks s'élèvent à 1 334 milliers d'euros et les reprises à 82 milliers d'euros.

#### 4.08 - Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit : **en Milliers d'Euros**

	Valeur brute 31/12/08	Dépréciation 31/12/08	Valeur nette 31/12/08	Valeur nette 31/12/07	Variation
Créances Clients	47 056	- 1 230	45 826	45 367	459
Impôts courants actifs (1)	3 834		3 834	3 963	- 129
Autres créances courantes (2)	3 956		3 956	3 656	300
Charges constatées d'avance (3)	7 879	- 1 072	6 807	6 889	- 82
Autres Actifs Financiers Courants (4)	1 122		1 122	778	344
<b>Total</b>	<b>63 847</b>	<b>- 2 302</b>	<b>61 545</b>	<b>60 653</b>	<b>892</b>

(1) Ce poste est composé essentiellement des acomptes d'impôt versés par la holding pour 3 111 milliers d'euros et par la filiale Italienne pour 652 milliers d'euros.

(2) Les autres créances courantes incluent les créances sur l'Etat au titre de la TVA pour 3 332 milliers d'euros

(3) Les charges constatées d'avance comprennent pour 6 825 milliers d'euros d'échantillons et articles promotionnels achetés et non encore consommés. Le Groupe constate une dépréciation si l'utilisation de ces articles devient improbable.

(4) Les autres actifs financiers courants correspondent à des créances clients encaissées mais non encore disponibles sur le marché allemand.

#### 4.09 - Instruments dérivés actifs

Néant au 31 décembre 2008.

#### 4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste regroupe les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

L'essentiel des parts d'OPCVM au 31 décembre 2008 proviennent de la société mère, leur coût historique correspond à la juste valeur, compte tenu de la cession puis du rachat au 31/12/2008 du portefeuille.

Les découverts bancaires sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an ».

#### 4.11 - Actifs relevant d'activités arrêtées

Au 31 décembre 2008, il n'existe plus d'actif significatif au titre des activités arrêtées en 2007.

#### 4.12 - Opérations en devises et risque de change

Le groupe facture ses filiales étrangères hors zone euro dans leur devise. Ces facturations sont couvertes systématiquement par des ventes à terme.

De plus, les budgets de vente à ces filiales sont couverts par des options dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif. Au 31 décembre 2008, le budget de ventes du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 est couvert à hauteur de 1 500 000 USD par un tunnel dont les limites sont 1,46 EUR/USD et 1,3165 EUR/USD.

Les instruments de couverture de change sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39. L'application de ces règles au groupe est décrite au § 3.1 a.

Les instruments de couverture sur les prévisions de facturation en devises portant sur des flux inter compagnies, la variation de leur valorisation a été intégralement portée en résultat.

Position de change  
au 31 décembre 2008

	Montants en milliers de devises			
	USD	CAD	PLN	GBP
Actifs en devises	7 965	1 227	1 332	564
Passifs en devises				
Position Nette avant gestion	7 965	1 227	1 332	564
Position de couverture	5 872	1 238	1 215	451
Position Nette après gestion	2 093	- 11	117	113

Comme précédemment indiqué, le risque principal concerne l'USD. La facturation à la filiale ALES GROUPE INC est estimée à 7 000 milliers d'USD par an. Le cours moyen constaté en 2008 est de 1,4708. Sur la base des couvertures existantes au 31 décembre 2008, une variation de plus ou moins 10 % de l'USD par rapport à ce cours moyen aurait les effets suivants sur la marge consolidée :

Montants en milliers d'euros	
Cours moyen USD 2009	Effet sur la marge
1,61788	- 793
1,32372	+ 1 030

Les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale.

Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31/12/2008 sont les suivants :

Montants en milliers de devises		
	Montants	Devise
USA	21 925	USD
Allemagne	9 276	Euro
Italie	39 223	Euro
Belgique	3 024	Euro
Angleterre	1 380	GBP
Canada	3 212	CAD
Espagne	2 110	Euro
Pologne	7 578	PLN
Portugal	3 038	Euro

## 4.2 - Notes sur le passif consolidé

### 4.21 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

	Montants en Milliers d'Euros		
	31/12/07 retraité	31/12/08	Variation
Provisions pour litiges et charges diverses (1)	1 591	1 716	125
Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail (2)	2 780	3 055	275
<b>TOTAL</b>	<b>4 371</b>	<b>4 771</b>	<b>400</b>

- (1) Ces provisions concernent des résiliations de contrats avec des agents sur le marché Italien pour 762 milliers d'euros, les charges liées à la fermeture du local de formation situé rue de la Boétie à Paris pour 464 milliers d'euros (loyers restant à courir et la dépréciation du droit au bail), des litiges prud'homaux pour 108 milliers d'euros et divers risques et litiges sans incidence majeure.
- (2) Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Il existe dans le Groupe des régimes de retraite créant des engagements différés en France et en Italie

Le montant des indemnités de fin de carrière incluant les médailles du travail a été évalué au 31/12/08 à 2 812 milliers d'Euros pour les sociétés françaises et 243 milliers d'euros pour la filiale Italienne contre 1 820 et 181 milliers d'Euros au 31/12/07.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite et de médailles du travail.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant la période de travail des salariés font l'objet d'une provision évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise et est actualisée.

Compte tenu des dispositions de la convention collective, le calcul des engagements pour indemnités de retraite prend en compte, pour chaque employé, les éléments suivants :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- une probabilité de départ à l'âge de 65 ans
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Pour la clôture des comptes au 31 décembre 2008, les paramètres suivants ont été utilisés :

- Taux d'actualisation : 3,50 %.
- Compte tenu de la volatilité des taux constatée depuis septembre 2008, le Groupe est resté conservateur en maintenant le taux retenu en N-1.
- Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1,50 %
- Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED

Enfin, comme indiqué au paragraphe 3.4 corrections antérieures, les provisions pour indemnités de retraite des sociétés Françaises, sont désormais calculées charges sociales incluses les départs en retraite au sein du Groupe étant laissés à l'initiative du salarié. Les taux de charges sociales sont de 43 à 47% selon les sociétés. L'effet de la correction d'erreur sur le montant de la provision 2007 est de 779 milliers d'euros avant impôt différé.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

#### 4.22 - Dettes financières et risques sur endettement

Le montant des Dettes Financières ventilé par échéance s'analyse comme suit :

en Milliers d'Euros

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total à plus d'1 an 31.12.08	Total 31.12.08	Total 31.12.07
Emprunts Bancaires à Moyen Terme	7 860	13 988	143	14 131	21 991	20 947
Crédit baux	729	1 744		1 744	2 473	3 170
Emprunts Bancaires à Court Terme et intérêts courus sur emprunts	58				58	
Banques créditrices et Intérêts courus	1 215				1 215	2 159
Participation et autres emprunts	300	2 573		2 573	2 873	3 404
<b>TOTAL</b>	<b>10 161</b>	<b>18 305</b>	<b>143</b>	<b>18 448</b>	<b>28 610</b>	<b>29 680</b>

#### Dettes Financières assorties de Covenants

Un certain nombre de lignes de crédit bancaires sont assorties de covenants

en Milliers d'Euros

Montant à l'origine	Capital restant dû	Échéance Finale	Descriptif des covenants
2 000,0	430,8	01/10/09	Dettes Nette Consolidée/Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <= 1
30 000,0	7 000,0	31/12/10	Dettes Financière Nette Consolidée/ Capacité d'autofinancement Consolidée < 5,5 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés < 0,9
5 000,0	1 250,0	10/03/10	Endettement à moyen et long terme/Capacité d'autofinancement < 5 Dettes à moyen et long terme/Fonds propres < 1
3 000,0	1 500,0	01/04/11	Dettes Nette Consolidée/Ebitda Consolidé <= 3 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <= 1
3 000,0	2 176,0	02/04/12	Dettes Nette Consolidée/Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés < 1
5 000,0	4 250,0	01/02/13	Dettes MLT + crédit baux/CAF consolidée < 5 Dettes MLT + crédit baux/Fonds propres consolidés < 1
5 000,0	4 500,0	01/04/13	Dettes Nette Consolidée/Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés < 1

#### Dettes couvertes par des sûretés

	en Milliers d'Euros
Privilege de prêteur de deniers 1 <sup>er</sup> rang	403
Caution	439
<b>Total</b>	<b>842</b>

#### Couverture du risque de taux

A l'exception d'un emprunt à taux fixe, dont le capital restant dû est de 403 milliers d'euros, les intérêts de la totalité des crédits bancaires et des crédits baux sont indexés sur une référence variable Euribor.

Le groupe a mis en place des couvertures du risque de taux pour certaines des lignes de crédit moyen terme en cours au

31/12/08. Les lignes de crédit concernées en les opérations de couverture sont les suivantes :

La ligne de crédit de 30 000 K euros dont le capital restant dû au 31/12/08 est de 7 000 K euros est couverte jusqu'à son échéance par un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,50%, le Groupe paye 2,50%.
- Si 2,50% < euribor 3 mois < 4,50% le Groupe paye euribor 3 mois .
- Si euribor 3 mois > 4,50% le Groupe paye 4,50%.

La ligne de crédit de 5 000 K euros mise en place en 2008 dont le capital restant dû au 31/12/08 est de 4 250 K euros est couverte jusqu'au 02/05/11 par un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,70% le Groupe paye 2,70%.

- Si 2,70% < euribor 3 mois < 4,50% le Groupe paye euribor 3 mois.

- Si euribor 3 mois > 4,50% le Groupe paye 4,50%.

La ligne de crédit de 5 000 K euros mise en place en 2008 dont le capital restant dû au 31/12/08 est de 4 500 K euros est couverte jusqu'au 01/04/11 par un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,60% le Groupe paye 2,60%.

- Si 2,60% < euribor 3 mois < 4,50% le Groupe paye euribor 3 mois.

- Si euribor 3 mois > 4,50% le Groupe paye 4,50%.

Les autres lignes de crédit ne font pas l'objet d'opérations de couverture de taux.

Les instruments de couverture de taux sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39.

Au 31 décembre 2008, la valorisation des instruments de couverture de taux est inscrite à l'actif sur la ligne **Instruments dérivés passifs – non courant** pour 79,8 milliers d'euros.

Au titre de divers contrats, le groupe est engagé vis-à-vis de tiers sur des durées variables.

Les principaux engagements s'établissent comme suit :

en Milliers d'Euros

	A moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Locations Immobilières	2 299	4 820	1 169	8 288
Locations de matériels	843	787		1 631
Autres engagements	538			538
<b>Total Engagements bruts</b>	<b>3 680</b>	<b>5 607</b>	<b>1 169</b>	<b>10 457</b>
Engagements reçus sur Locations immobilières	152	78		230
<b>Total engagements nets</b>	<b>3 528</b>	<b>5 529</b>	<b>1 169</b>	<b>10 227</b>

#### 4.24 - Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs au 31/12/2008 comprennent les impôts différés constatés sur la valeur nette des survalueurs affectées aux marques pour 14 009 milliers d'euros.

Le solde soit – 1 475 milliers d'euros correspond à la position nette d'impôts différés constatée sur l'ensemble des sociétés françaises intégrées fiscalement.

#### 4.25 - Instruments dérivés passifs

Les instruments dérivés passifs non courants soit 80 milliers d'euros correspondent à la valorisation au 31 décembre 2008 des instruments de couverture de taux mis en place par le Groupe.

Au 31/12/2008 sur la base de l'endettement net et des couvertures existantes, une variation de l'euribor 3 mois aurait les effets suivants sur le résultat financier : en Milliers d'Euros

Evolution euribor 3 mois	Résultat financier
+ 100 bp	- 130
- 100 bp	+ 21

#### 4.23 - Engagements hors bilan

La société Ales Groupe SA s'est portée caution en faveur de sa filiale Ducastel en garantie du remboursement de lignes de crédit court terme pour les montants pour 600 000 euros.

Ces lignes ne sont pas utilisées au 31 décembre 2008.

547 337 titres Ales Groupe sont nantis au profit de la banque Natixis en garantie d'un prêt bancaire moyen terme dont le montant restant dû au 31 décembre 2008 est de 7,0 millions d'euros.

Les instruments dérivés passifs courants soit 208 milliers d'euros correspondent aux instruments de couverture de change non éligible à la comptabilité de couverture.

#### 4.26 - Passifs relevant d'activités arrêtées

Le montant inscrit au passif pour 60 milliers d'euros correspond aux loyers de la boutique Caron de New York fermée en 2007 et restant à courir jusqu'au 28/02/09.

### 4.3 - Notes sur le compte de résultat consolidé

#### 4.31 - Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels incluent notamment les frais par nature suivants :

en Milliers d'Euros

	31/12/08	31/12/07	Variation
Frais de personnel (1)	48 169	45 399	2 770
Participation	904	768	136
Dotation aux amortissements des immobilisations (2)	2 881	3 251	- 370
Dotation nette aux provisions sur actif circulant	928	761	167

(1) L'augmentation des frais de personnel est principalement due au développement des forces de vente sur les différents marchés

#### 4.32 - Autres Produits et Charges

en Milliers d'Euros

	31/12/08	31/12/07
Frais de restructuration*	- 1 126	
Dot. et reprise de provisions sur litiges prud'homaux		487
Dot. et reprise de provisions pour IFC	- 289	- 231
Indemnité de résiliation distributeur Portugal		- 650
Dot. et reprise de provisions pour litiges distributeurs		- 115
Reprise de provision pour litiges fiscaux		+ 314
Abandon local de formation La Boétie	- 464	
Produit exceptionnel litige prestataire logistique Italie	+ 403	
Revenus et charges divers	14	290
<b>Total Autres Revenus et Charges</b>	<b>- 1 462</b>	<b>95</b>

(\*) Les frais de restructuration sont essentiellement constitués d'indemnités de licenciement et transactionnelles versées lors des départs de salariés en conséquence de la réorganisation mise en œuvre en 2008.

#### 4.33 - Résultat financier

en Milliers d'Euros

	31/12/08	31/12/07	Variation
Frais Financiers sur emprunts moyen et long terme	- 1 196	- 1 042	- 154
Frais Financiers sur Crédit baux	- 171	- 181	10
Variation de juste valeur des couvertures de taux	- 52	16	- 68
Frais Financiers sur crédits court terme	- 14	- 142	128
Produits de cession de valeurs mobilières et autres placements	492	323	169
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 942</b>	<b>- 1 026</b>	<b>- 84</b>
Commissions et frais bancaires	- 659	- 720	61
Autres frais financiers	- 426	- 444	18
Produits de cession d'actifs disponibles à la vente			
Variation de juste valeur des actifs financiers (1)		- 73	73
Produits financiers divers	45	70	- 25
<b>Autres Produits et charges financiers</b>	<b>- 1 040</b>	<b>- 1 167</b>	<b>127</b>
Résultat de change courant	-83	- 269	186
Variation de juste valeur des couvertures de change	- 26	- 89	63
<b>Résultat de change</b>	<b>- 109</b>	<b>- 358</b>	<b>249</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>- 2 091</b>	<b>- 2 551</b>	<b>460</b>

(1) Impairment des titres non consolidés (cf 4.04) et de la créance attachée

#### 4.34 - Impôts sur les bénéficiaires

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt exigible de la période, qui inclut les droits fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés au règlement de cet impôt.
- L'impôt différé, qui résulte de différences temporaires d'impositions.

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs constituent des différences temporaires d'imposition.

Ces impositions différées sont traitées selon la méthode du « report variable ». Elles sont comptabilisées selon le taux d'imposition en vigueur. Les variations liées au taux sont enregistrées en résultat sauf lorsque ces variations concernent des éléments antérieurement comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les impositions différées en résultant figurent à l'actif ou au passif du bilan. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Une convention d'intégration fiscale a été signée fin 1995 entre ALES GROUPE et certaines sociétés du Groupe. Pour l'exercice 2008, l'ensemble des sociétés françaises membres du Groupe et soumises à l'impôt sur les sociétés est intégré fiscalement.

Charge d'impôt	en Milliers d'Euros		
	31/12/08	31/12/07	Variation
Impôts exigibles	5 750	5 498	252
Impôts différés	- 214	379	- 593
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>5 536</b>	<b>5 877</b>	<b>- 341</b>

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

	en Milliers d'Euros	
	31/12/08	31/12/07
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	14 242	14 536
Charge d'impôt théorique (*)	4 878	4 965
Impact des charges définitivement non taxables	65	45
Impact des produits non taxables		
Impact taux d'impôt différent des filiales étrangères	981	1 164
Crédit d'impôt recherche	- 478	- 337
Ajustement du taux d'impôt différé		
Divers	90	40
<b>Impôt effectif</b>	<b>5 536</b>	<b>5 877</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>38,9 %</b>	<b>40,4 %</b>

(\*) 34,25 % au 31/12/08 et 34,16 % au 31/12/07 (taux interne ressortant de l'intégration fiscale).

#### 4.35 - Résultat des activités arrêtées

Le résultat net des activités arrêtées soit 110 milliers d'euros correspond au solde des opérations de clôture de la société Phytoderm.

#### 4.36 - Résultat par action

Le résultat consolidé – part du groupe de l'exercice 2008 s'élève à 8 813 336 euros.

Le résultat par action soit 0,62 euro résulte de la division de ce résultat par le nombre d'actions ordinaires existant à la clôture de l'exercice soit 14 121 118 actions.

Le résultat dilué par action soit 0,62 euro résulte de la division de ce même résultat par la somme du nombre d'actions ordinaires existant à la clôture de l'exercice soit 14 121 118 actions et des actions qui pourraient résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) existant à la clôture soit 98 823 BSA à raison de 1 action par BSA.

#### 4.4 - Notes sur le Tableau de Flux Consolidé

La variation des différentes composantes du Besoin en fonds de Roulement est présentée de façon détaillée dans le tableau de flux consolidé.

##### 4.41 - Analyse de la trésorerie Nette

La trésorerie nette s'analyse comme suit : en Millions d'Euros

	31/12/08	31/12/07	Variation
Intérêts courus			
OPCVM non disponibles			
OPCVM disponibles (1)	12,6	7,3	5,3
Comptes bancaires - actif	8,9	8,4	0,5
<b>Total Trésorerie Brute</b>	<b>21,5</b>	<b>15,7</b>	<b>5,8</b>
Intérêts courus			
Lignes de crédit CT utilisées			
Comptes bancaires – passif	1,2	2,2	- 1,0
<b>Total Trésorerie Passif</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>- 1,0</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>20,3</b>	<b>13,5</b>	<b>6,8</b>

(1) Les OPCVM disponibles sont constituées de SICAV de trésorerie ou assimilées immédiatement liquides et sans risque en capital. L'horizon de placement est inférieur à 3 mois.

##### 4.42 - Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2008, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées.

Elles s'analysent comme suit : en Millions d'Euros

Escompte clients	12,0
Crédits de trésorerie mobilisables sous forme de billets à ordre	4,5
Lignes de découvert	2,7
<b>Total</b>	<b>19,2</b>

##### 4.43 - Flux de trésorerie concernant la capacité de production

Le montant des investissements réalisés sur les sites de production de Bezons et de Castelfranc s'élève à 0,8 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, d'investissements destinés à améliorer la productivité.

#### 4.44 - Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

Les flux de trésorerie constatés en 2008 au titre des activités arrêtées antérieurement ne sont pas significatifs.

#### 4.5 - Autres informations sur les états financiers

##### 4.51 - Informations par secteurs géographiques

Définition des secteurs :

- Le secteur **France** comprend les activités commerciales réalisées sur le marché Français ainsi que les activités industrielles, logistiques et de recherche et développement.

- Le secteur **Grand Export** comprend les activités commerciales vers les distributeurs export
- Le secteur **Filiales Europe** correspond à l'activité commerciale réalisée en Europe par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur **Filiales Amérique** correspond à l'activité commerciale réalisée en Amérique du Nord par les filiales de distribution du Groupe
- Les éléments **non affectés** sont constitués des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques. Ils comprennent également les autres revenus et charges qui ne relèvent pas d'un secteur géographique donné.

##### a - Informations sur le compte de résultat

en Millions d'Euros

	France		Grand Export		Fil. Europe		Fil. Amérique		Non Affectés (3)		Eliminations		Consolidé	
	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07
Produits externes	65,8	67,0	27,6	28,2	60,6	53,8	17,0	19,3					171,0	168,3
Produits inter secteurs (1)	34,0	27,6									- 34,0	- 27,6		
Produits des activités ordinaires	99,8	94,6	27,6	28,2	60,6	53,8	17,0	19,3			- 34,0	- 27,6	171,0	168,3
Résultat Opérationnel (2)	1,0	1,8	7,2	5,6	10,2	10,0	- 0,5	0,1	- 1,6	- 0,4			16,3	17,1
Charges sans contrepartie de trésorerie (4)	3,1	2,5			0,4	0,8	0,3	0,4		0,2			3,8	3,9

Commentaires :

- Les informations ci avant se rapportent aux activités poursuivies. L'analyse des opérations arrêtées est présentée au paragraphe 4.35
- (1) Les produits inter secteurs de la France correspondent aux cessions de la France aux filiales de distribution internationales.
- (2) Pour chaque zone, le résultat opérationnel correspond à la contribution de l'ensemble des activités commerciales de la zone au résultat opérationnel consolidé.
- (3) Le résultat opérationnel non affecté est constitué des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques ainsi que des autres produits et charges non directement affectables à un secteur géographique.
- (4) Les charges sans contrepartie de trésorerie correspondent à la somme des dotations aux amortissements et des dotations et reprises de provisions sur actifs et pour risques et charges.

##### b - Autres Informations

en Millions d'Euros

	France		Grand Export		Fil. Europe		Fil. Amérique		Non Affectés (1)		Eliminations		Consolidé	
	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07
Actifs sectoriels activités poursuivies	70,6	69,9	9,6	10,9	32,8	25,1	7,1	7,1	66,0	60,6			186,1	173,6
Actifs sectoriels activités arrêtées		0,3												0,3
Participations dans les sociétés mises en équivalence														
Actif total consolidé	70,6	70,2	9,6	10,9	32,8	25,1	7,1	7,1	66,0	60,6			186,1	173,9
Investissements Sectoriels	1,3	1,5			2,8	1,3	0,1	0,1					4,2	2,9
Passifs sectoriels activités poursuivies	39,5	33,0			9,1	7,5	2,0	1,8	38,5	42,6			89,1	84,9
Passifs sectoriels activités arrêtées		0,2					0,1	0,8					0,1	1,0
Passifs sectoriels	39,5	33,2			9,1	7,5	2,1	2,6	38,5	42,6			89,2	85,9

Commentaires :

- Les informations sont présentées en fonction de leur implantation géographique sauf pour le Grand Export pour lequel les actifs (créances clients) sont présentés en fonction de la localisation des clients.
  - (1) Les actifs non affectés par zone géographique sont essentiellement constitués des écarts d'acquisition autres que ceux directement affectables, des marques, des impôts différés actifs et des actifs de trésorerie.
- Les passifs non affectés par zone géographique sont essentiellement constitués des dettes financières et des impôts différés passifs



#### 4.52 - Informations par secteurs d'activités

en Millions d'Euros

	Capillaire		Cosmétique		Parfum		Autres non affectés		Eliminations		Consolidé	
	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07	12/08	12/07
Produits externes	63,4	67,7	97,2	90,1	10,4	10,5					171,0	168,3
Actifs sectoriels	57,3	58,7	68,0	61,4	13,0	13,9	47,8	39,9			186,1	173,9
Dont activités arrêtées				0,3								0,3
Investissements sectoriels	0,4	0,5	2,0	1,0			1,8	1,4			4,2	2,9

#### Commentaire :

Les actifs non affectés par activité correspondent pour l'essentiel à la trésorerie, aux actifs industriels communs aux différentes marques.

#### 4.53 - Effectifs

L'effectif moyen au cours de l'exercice, pour les sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	Total au 31/12/08
Cadres	139
Commerciaux	96
Agents de maîtrise	129
Employés	38
Ouvriers	137
<b>Effectif moyen total France</b>	<b>539</b>
<b>Effectif moyen total Groupe</b>	<b>833</b>

#### 4.54 - Transactions avec les parties liées.

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité.
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction

##### a) Transactions avec la société mère

Les comptes d'Ales Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société AVILA, sise au 35 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris (N° Siret : 44968717700013) et dont la date de clôture est le 31 Décembre 2008.

En 2008, la société AVILA a perçu d'Ales Groupe des dividendes pour un montant de 4 344 060 euros.

Par ailleurs, la société Ales Groupe a facturé des prestations de services administratives à la société AVILA pour 70 000 euros au cours de l'exercice 2008.

##### b) Transaction avec les co-entreprises et les entreprises associées

La filiale Laboratoire Ducastel a consenti une avance de 164 239 euros à la société Executive Development dont elle

détient 19% du capital. Compte tenu de la faible probabilité du recouvrement total de cette créance, cette avance a été intégralement provisionnée.

##### c) Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

Montants en euros	31/12/08	31/12/07
Montant des rémunérations allouées	1 657 874	1 285 353
Autres avantages		
<b>Total</b>	<b>1 657 874</b>	<b>1 285 353</b>
A la clôture, les options d'actions du Groupe détenues par les organes de Direction	Néant	Néant
<b>Prêts accordés</b>	<b>48 940</b>	<b>62 544</b>

#### 4.55 - Capital social

##### a - Gestion du capital

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de préserver les capacités de financement nécessaires à son développement.

Par ailleurs, le Groupe porte attention au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Ales Groupe a mis en œuvre fin 2008 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Entreprises d'Investissement-AFEI afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale ordinaire, Ales Groupe est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions,
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants,
- de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu,
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 15 M€.

#### b - Capital social

Le capital social de la société ALES GROUPE est de 28 242 236 € au 31/12/08. Il est composé de 14 121 118 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en mars 2004, la société a émis des Bons de Souscription d'Actions (BSA). Chacun de ces bons, exerçables jusqu'au 23/03/2009, donne le droit de souscrire à 1 action au cours de 12 euros. Le nombre de bons non exercés au 31/12/2008 est de 98 823.

#### *4.56 – Honoraires des Commissaires aux comptes (article 3 du décret N° 2008-1487 du 30/12/2008)*

Les honoraires des Commissaires aux Comptes enregistrés en charges en 2008 s'élèvent à 502 779 euros pour les sociétés Françaises dont 47 000 euros de prestations de services non récurrentes entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal et à 114 815 euros pour les filiales internationales du groupe.

### 2.3 - Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008

SOCIÉTÉS	Adresses et numéro SIREN	% INTÉRÊT	% CONTRÔLE	MÉTHODE
ALÈS GROUPE	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 399 636 323			Société consolidante
LAB. PHYTOSOLBA	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 692 022 213	99,99	99,99	Intégration Globale
LAB. LIERAC	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 301 639 878	99,98	99,99	Intégration Globale
PARFUMS CARON	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 562 108 977	99,99	99,99	Intégration Globale
LABORATOIRE DUCASTEL	27, avenue de la Bastide 46140 CASTELFRANC 310 602 313	99,99	100,00	Intégration Globale
CASTER	35, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS 310 710 686	99,97	99,97	Intégration Globale
PHYTALES	89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 340 062 231	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE INDUSTRIE	89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 433 722 147	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUP INC	1350 Avenue of the Americas NEW YORK NY 10019 USA	79,99	80,00	Intégration Globale
ALES GROUPE COSMETIC GmbH	Schwanheimer Strasse, 113 FRANKFURT AM MAIN ALLEMAGNE	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE ESPANA	Calle José Ortega y Gasset, 11 MADRID 28006 ESPAGNE	99,97	99,97	Intégration Globale
ALES GROUPE ITALIA S.p.A.	Largo Donegani, 2 20121 MILANO ITALIE	99,83	99,85	Intégration Globale
ALES GROUPE BENELUX SPRL	45, rue Victor Allard 1180 BRUXELLES BELGIQUE	99,73	99,75	Intégration Globale
ALES GROUPE UK Ltd	9, Risborough Street LONDON SE10HF GRANDE-BRETAGNE	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE CANADA	1255 rue University MONTREAL QUEBEC H3B 3B6 CANADA	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE POLSKA	Nowoursynowska 95 02-797 WARSZAWA POLOGNE	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE PORTUGAL	Rua do Campo Alegre N° 830 8° andar, sala 37 - 4150-171 PORTO PORTUGAL	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE SUISSE	Rue du Rhône 14 1204 GENEVE SUISSE	100,00	100,00	Intégration Globale



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.4 de l'annexe relative aux corrections antérieures qui expose les impacts de la correction sur exercices antérieurs de la provision pour indemnités de retraite.

## II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce

contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

### Estimations comptables :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur en cours d'exercice selon les modalités décrites dans les notes 4.01 et 4.02 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- vérifier les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation,
- examiner les hypothèses utilisées en interne,
- examiner, notamment, la validité et l'application en 2008 de la méthode utilisée par l'expert indépendant en 2005, sur la marque CARON,
- s'assurer d'une information appropriée dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

### Corrections sur exercices antérieurs :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié notamment que les corrections sur exercices antérieurs mentionnées en I ci-dessus, sont justifiées et que leurs effets sont correctement calculés et présentés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

# Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ALES GROUPE

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALES GROUPE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir, et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris



---

*Exercice 2008*

*Comptes sociaux et annexes*



# Comptes sociaux au 31 décembre 2008

## Bilan Actif

en Milliers d'Euros

RUBRIQUES	MONTANT BRUT 31/12/08	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/08	MONTANT NET 31/12/08	MONTANT NET 31/12/07
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles	619,9	507,9	112,0	130,0
Immobilisations corporelles	1397,1	803,1	594,0	559,6
Participations	68 933,6	15 663,0	53 270,6	51 423,2
Autres immobilisations financières	392,1	4,7	387,4	157,8
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>71 342,7</b>	<b>16 978,7</b>	<b>54 364,0</b>	<b>52 270,6</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en cours				
Créances clients et comptes rattachés	4 150,0	2,6	4 147,4	3 490,4
Autres créances d'exploitation	39 383,1		39 383,1	37 007,4
Valeurs mobilières de placement	-		12 022,7	6 481,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	290,1		290,1	1 038,6
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>55 845,9</b>	<b>2,6</b>	<b>55 843,3</b>	<b>48 377,5</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>127 188,6</b>	<b>16 981,3</b>	<b>110 207,3</b>	<b>100 648,1</b>

## Bilan Passif

en Milliers d'Euros

RUBRIQUES	MONTANT NET 31/12/08	MONTANT NET 31/12/07
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 242,2	27 168,7
Primes liées au capital	31,694,1	26 326,2
Autres Réserves	12 651,7	11 717,5
Résultat Net de l'exercice	4 219,1	6 367,9
<b>Situation Nette</b>	<b>76 807,1</b>	<b>71 580,3</b>
provisions réglementées	17,3	10,2
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>76 824,4</b>	<b>71 590,5</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 111,3</b>	<b>636,7</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes Financières	27 954,1	25 549,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	553,1	434,8
Autres dettes d'exploitation courantes	3 764,4	2 436,5
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>32 271,6</b>	<b>28 420,9</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>110 207,3</b>	<b>100 648,1</b>

## Compte de résultat

en Milliers d'Euros

RUBRIQUES	MONTANT NET 2008	MONTANT NET 2007
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>16 602,3</b>	<b>14 880,7</b>
Reprises sur amortissements, provisions et divers	17,7	22,7
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16 620,0</b>	<b>14 903,4</b>
Charges externes	- 5 555,3	- 4 152,7
Impôts et taxes	- 477,7	- 456,8
Charges de personnel	- 10 449,3	- 10 110,8
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	- 569,4	- 293,5
Autres charges d'exploitation	- 33,3	- 33,0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 17 085,0</b>	<b>- 15 046,8</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 465,0</b>	<b>- 143,4</b>
Résultat financier	280,0	7 958,9
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>- 185,0</b>	<b>7 815,5</b>
Résultat exceptionnel	3 334,1	- 2 924,0
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	1 070,0	1 476,4
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4 219,1</b>	<b>6 367,9</b>

# Annexes aux comptes sociaux

## Exercice clos le 31 décembre 2008

### CHOIX DE PRÉSENTATION DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

EXERCICE CLOS LE	31.12.08
DURÉE DE L'EXERCICE (en mois)	12
TOTAL DU BILAN (en euros)	110 207 261
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)	16 602 254
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PERMANENTS	125

### 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

A la fin de l'exercice 2007, le Groupe a pris la décision d'arrêter la commercialisation de la marque Phytoderm. La société Phytoderm, désormais sans activité, a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine à la société Ales Groupe SA en date du 29 décembre 2008, il en a résulté un mali de fusion de 3 569 132,40 euros compensé par une reprise de provision sur compte courant de 3 339 566,15 euros.

En accord avec son distributeur, le groupe a résilié fin 2007 le contrat de distribution des marques Phyto et Liérac sur le marché portugais.

Après analyse des potentialités du marché portugais, le Groupe a pris la décision de créer une filiale de distribution. Cette nouvelle filiale a démarré son activité opérationnelle au 2 mai 2008 et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 3 037 700 euros. Le groupe a doté cette filiale d'un capital de 3 000 000 euros dont 2 999 000 détenus par Ales Groupe SA.

De même, le groupe a mis fin au 31 décembre 2008 aux contrats de distribution des marques Liérac et Phyto sur le marché suisse. Au cours du dernier trimestre 2008, le groupe a doté sa filiale Ales groupe Suisse, précédemment sans activité, d'une structure commerciale et administrative afin de reprendre la distribution de ces marques sur le marché suisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La société a procédé à l'augmentation du capital de ses filiales espagnole et canadienne, respectivement de 400 000 euros et 600 000 CAD pour conforter leur développement.

Enfin, compte tenu du résultat déficitaire de la filiale « Parfum CARON », Ales Groupe a constitué un complément de provision sur titres de 1 945 000 euros. A l'issue de l'exercice 2008, il apparaît que les capitaux propres de la filiale « Parfum CARON » sont devenus inférieurs à la moitié du capital. Lors de son conseil d'administration en date du 30 janvier 2009, Ales Groupe a pris acte de cette situation et envisage une augmentation du capital de la société par incorporation d'une partie de son compte courant avec cette même société, afin de reconstituer les capitaux propres. Il sera définitivement statué sur cette décision dans les délais prévus par la loi.

### 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- constitution de la société le 26 janvier 1995,
- méthodes comptables comparables aux autres sociétés du groupe,
- indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par le PCG 1999 et par les textes parus à la date d'arrêtés des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Changement de méthode, changement d'estimation et corrections d'erreurs

A la clôture 2008, la provision pour indemnité de retraite est calculée charges comprises. Le taux de charges sociales appliqué est de 46% et cette correction d'erreur se traduit par un montant de charges supplémentaires sur l'exercice de 311 111 euros.

La progression du poste de classe 15 –provision pour risques- dans lequel figure la provision pour indemnité de retraite s'explique notamment du fait de cette correction.

Les comptes N-1 n'ont pas fait l'objet de corrections, l'impact sur le total bilan et le résultat demeurant non matériel.

#### Comparaison des Comptes

A l'exception du poste de classe 15 - provision pour risques - dans lequel figure la provision pour indemnité de retraite antérieurement comptabilisée sans les charges sociales, les comptes de l'exercice 2008 sont directement comparables à ceux de l'exercice précédent tant en ce qui concerne le bilan (immobilisations, comptes relevant du besoin en fonds de roulement) que les produits et charges d'exploitation.

#### 2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût historique. En application du CRC 2002-10, les durées d'amortissement appliquées sont celles que la société estime représenter les durées d'utilisation usuelles.

Les durées d'amortissement en mode linéaire sont les suivantes :

- logiciel : 1 à 3 ans
- construction gros œuvre : 50 ans
- clôt/couvert 30 ans
- lots techniques 20 ans
- second œuvre 10 ans
- autres immobilisations : 5 à 10 ans

## 2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition.

Tous les titres immobilisés sont classés en titres de participation car ils permettent à ALES GROUPE d'exercer une influence sur les sociétés émettrices des titres ou d'en assurer le contrôle.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par le Plan Comptable Général, en tenant compte de critères multiples, tels que par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement et perspectives de développement

Une dépréciation des titres est constituée si l'application de ces critères, à la date de la clôture, conduit à constater une valeur inférieure à la valeur d'acquisition. Le détail des titres de participation est présenté en § 3.1

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution, pour leurs montants nets de crédit d'impôt.

## 2.3 - Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une

dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement devient inférieure à la valeur comptable.

## 2.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est constatée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur brute ligne par ligne.

La valeur de marché est :

- La valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de FCP.
- Le cours de bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

## 3 - NOTE SUR LE BILAN - ACTIF

3.1 - Mouvements de l'actif immobilisé : (cf.article 24-4 du décret du 29 novembre 1983)

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en Euros)

	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports, création virement	Diminution par cessions mises hors services	Valeur brute fin d'exercice
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	552 915	66 986		619 901
<b>TOTAL</b>	<b>552 915</b>	<b>66 986</b>		<b>619 901</b>
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>				
Terrains	35 216			35 216
Constructions sur sol propre	316 942			316 942
Constructions sur sol d'autrui	27 244			27 244
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	167 330	17 505		184 835
Installations générales, agencements et divers	264 317	38 725		303 041
Matériel de transport	63 697	35 782	11 856	87 622
Matériel de bureau, informatique et mobilier	335 100	48 048	22 202	360 946
Emballages récupérables et divers				
Immobilisation corporelles en cours	81 249			81 249
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 093</b>	<b>140 060</b>	<b>34 058</b>	<b>1 397 095</b>
<b>IMMOBILISATION FINANCIERES</b>				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	65 839 558	3 792 443	698 407	68 933 593
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	157 779	335 278	101 041	392 077
<b>TOTAL</b>	<b>65 997 337</b>	<b>4 127 721</b>	<b>799 448</b>	<b>69 325 670</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>67 841 344</b>	<b>4 334 767</b>	<b>833 506</b>	<b>71 342 665</b>

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

(en Euros)

AMORTISSEMENTS	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement Autres immobilisations incorporelles	422 949	84 959		507 908
<b>TOTAL</b>	<b>422 949</b>	<b>84 959</b>		<b>507 908</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	155 361	6 463		161 825
Constructions sur sol d'autrui	24 844	626		25 470
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	84 542	20 920		105 462
Installations générales, agencements et divers	172 958	26 873		199 830
Matériel de transport	59 319	7 734	11 856	55 197
Matériel de bureau, informatique et mobilier	234 434	42 835	21 966	255 303
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>731 459</b>	<b>105 451</b>	<b>33 822</b>	<b>803 086</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 154 407</b>	<b>190 410</b>	<b>33 822</b>	<b>1 310 994</b>

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(en Euros)

	31.12.2007	Variation	31.12.2008
<b>Titres de participation brut</b>	<b>65 839 558</b>	<b>3 094 035</b>	<b>68 933 593</b>
Dépréciation	-14 416 407	-1 246 593	-15 663 000
Titres de participation net	51 423 151	1 847 442	53 270 593
Autres immobilisations financières	157 779	234 298	392 077
<b>TOTAL</b>	<b>51 580 930</b>	<b>2 081 740</b>	<b>53 662 670</b>

**Titres de participation**

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation s'explique par les augmentations de capital des filiales espagnole, canadienne et portugaise, diminué de la sortie des titres Phytoderm suite à la TUP dans Ales groupe.

La variation de la provision sur les titres est due au complément de provision sur les titres Parfums CARON, et à la reprise de provision sur les titres Phytoderm.

**Autres immobilisations financières**

Ales Groupe a conclu un contrat de liquidité au 1<sup>er</sup> octobre 2008, en vu d'animer le marché. Le montant mis a disposition auprès du prestataire s'élève à 100 000 euros, au 31 décembre 2008 Ales groupe détient 3 071 actions propres.

Le détail des valeurs brutes des titres de participation s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en Euros
PHYTOSOLBA	99 994	24 233 406
LIERAC	16 580	8 017 652
PHYTALES	99 990	4 169 209
CASTER	13 192	6 916 605
PARFUMS CARON	390 624	17 864 859
DUCASTEL	8	630

ALÈS GROUPE ESPAGNE	9 997	1 649 850
ALÈS GROUPE POLSKA	80	325 000
ALÈS GROUPE PORTUGAL	2 999	299 000
ALÈS GROUPE INDUSTRIE	10	100
ALÈS GROUPE SUISSE	800	317 315
ALES GROUPE CANADA	2 000 100	2 439 967
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>		<b>68 933 593</b>

Le tableau des filiales et participations est donné en fin d'annexe.

**3.2 - Autres créances**

Les autres créances sont composées principalement de créances groupe Cf note 6.2.

**3.3 - Evaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'OPCVM monétaires sans risque en capital dont la valeur d'inventaire au 31 décembre 2008 est identique à la valeur liquidative compte tenu de la cession puis du rachat au 31/12/2008 du portefeuille

Le détail des valeurs mobilières est présenté ci-après.

<i>Valeurs mobilières de placement</i>			<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur liquidative</i>
<b>SICAV de trésorerie court terme</b>				
<u>Gestion &lt; 3 mois</u>				
64	Natixis	"Tréso euribor 3M "	2 557 981	2 557 981
28	Crédit Lyonnais	« Monétaire Large »	3 034 488	3 034 488
268,469	Société Générale	« SGAM »	3 006 721	3 006 721
40	BNP Paribas	« Paribas Mois »	892 098	892 098
<u>Gestion &gt; 3 mois et &lt; 9 mois</u>				
NEANT			0	0
<b>Totaux au 31/12/2008</b>			<b>9 491 289</b>	<b>9 491 289</b>

### 3.4 - Charges constatées d'avance et produits à recevoir sur créances

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à un total de 251 849 euros et

correspondent essentiellement à des prestations de services informatiques et autres services administratifs.

## 4 - NOTE SUR LE BILAN - PASSIF

### 4.1 - Capitaux propres

#### a) Évolution du Capital Social

Le capital social est composé au 31 décembre 2008 de 14 121 118 actions de 2 euros chacune soit un montant total de 28 242 236 euros.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en mars 2004, la société a émis 646 360 bons de souscription d'actions. Chacun de ces bons, exerçables jusqu'au 23/03/2009, donne droit de souscrire à 1 action au cours de 12 euros.

Au cours de l'exercice 2008, le capital social a augmenté de 1 073 586 euros par l'exercice de 536 793 bons de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2008, il existait 98 823 bons de souscription d'actions donnant droit à souscription de 98 823 actions, ce qui représente une dilution potentielle de 0,7% après opération.

### b) Variation des Capitaux Propres (en Euros)

	31/12/2007	Augmentation de capital	Affectation du résultat		Résultat de l'exercice 2008	Autres mouvements	31/12/2008
			En réseves et RAN	Dividendes			
Capital	27 168 650	1 073 586					28 242 236
Primes	26 326 173		5 367 930				31 694 103
Ecart de rééval.	0						0
Réserve Légale	1 946 283						2 264 680
Autres réserves	4 803 466		318 397				4 803 466
Report à nouveau	4 967 745		615 794				5 583 539
Résultat	6 367 921		- 934 191	- 5 433 730	4 219 092		4 219 092
Provisions réglementées	10 217					7 088	17 305
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>71 590 455</b>	<b>1 073 586</b>	<b>5 367 930</b>	<b>-5 433 730</b>	<b>4 219 092</b>	<b>7 088</b>	<b>76 824 421</b>

### 4.2 - Provisions

#### a) Provision pour Risques & Litiges (en Euros)

	31/12/2007	Transfert	dotations	reprises	31/12/2007
Provisions prud'homales		15 246			15 246
Provisions pour indemnité de fin de carrière et médailles du travail	636 696		379 003		1 015 699
Provisions pour couverture de taux			80 360		80 360
<b>TOTAL</b>	<b>636 696</b>	<b>15 246</b>	<b>459 363</b>		<b>1 111 305</b>

## b) Provision pour indemnité de fin de carrière et médailles du travail

Les Indemnités de fin de carrière du Groupe répondent au régime à prestations définies. Aucun financement externe n'est utilisé. La totalité de ces indemnités est financée par le Groupe et provisionnée.

Tous les salariés bénéficient de ces indemnités y compris les mandataires sociaux et dirigeants ayant un contrat de travail.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance. Le montant des indemnités de fin de carrière et médailles du travail a été évalué au 31/12/08 à 1 015 699 Euros. Cette provision prend désormais en compte les charges sociales y afférentes, les départs en retraite au sein du groupe étant laissés à l'initiative du salarié.

Les charges de retraite sont provisionnées dès l'entrée dans l'entreprise afin d'obtenir la meilleure répartition possible sur la durée d'activité des salariés. Elles sont calculées selon la méthode rétrospective avec droits proratisés temporis.

Le calcul prend en compte pour chaque employé :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires par catégorie d'âge
- un taux d'actualisation

Taux d'actualisation : 3,50 %.

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1,50%.

Les tables de mortalité et de turnover sont celles de l'INSEE et de l'INED.

Les calculs sont réalisés en fonction d'un âge de départ à la retraite de 65 ans, conformément à la convention collective de la chimie.

### 4.3 - Charges à payer

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice est la suivante :

Dettes sociales	1 212 270 €
TVA et taxe sur les salaires	294 755 €
Impôt sur les sociétés	1 071 208 €
Autres impôts et taxes	196 601 €
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 774 834 €</b>
Divers charges à payer	261 987 €

## 5 - NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 - Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires de 16 602 254 euros correspond aux prestations de services facturées, dont 16 532 254 aux sociétés du groupe.

### 5.2 - Produits financiers

Les produits financiers correspondent, essentiellement, aux dividendes perçus au cours de l'exercice ainsi qu'aux intérêts perçus sur les comptes courants des filiales débitrices.

### 5.3 - Charges financières

Les charges financières incluent, d'une part, les commissions et intérêts afférents aux emprunts bancaires à moyen et court terme de la société et, d'autre part, les intérêts versés sur les comptes courants des filiales créditrices.

Le mali de fusion Phytoderm a été constaté dans les charges financières pour un montant de 3 569 132 euros.

### 5.4 - Produits et charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels s'élèvent à un total de 3 348 251 euros et s'expliquent principalement par la reprise de provision sur compte courant Phytoderm pour 3 339 566 euros.

### 5.5 - Impôt société

La société a enregistré une économie d'impôt de 1 070 051 euros résultant de l'intégration fiscale et de la constatation d'un crédit d'impôt recherche (cf 6.7).

Du fait de ses déficits reportables antérieurs, la société n'a enregistré aucune charge d'impôt liée à son activité propre en 2008.

La ventilation de l'impôt se présente comme suit :

EN EUROS	Résultat avant impôt	Impôt					Résultat net
		Calculé	sur report déficitaire	dû au titre de l'exercice	Crédit d'impôt et autres	Intégration fiscale	
<b>Résultat Courant</b>	- 185 053		0		362 863	707 188	884 997
Court terme	- 185 053		0		362 863	707 188	884 997
Long terme	0	0	0	0			
<b>Exceptionnel</b>	<b>3 334 095</b>		0		0		<b>3 334 095</b>
Court terme	3 334 095		0		0		3 334 095
Long terme	0			0			
<b>TOTAL</b>	<b>3 149 042</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>362 863</b>	<b>707 188</b>	<b>4 219 092</b>

Taux d'imposition                      Court terme                      33,33 %                      Long terme                      15,00 %

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 - État des échéances des créances et des dettes

La totalité des créances d'exploitation a une échéance à moins d'un an. De même, la totalité des dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an à l'exception de la participation des salariés.

Les échéances des dettes financières se présentent comme suit :

EN EUROS	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + 1 AN ET - DE 5 ANS	A + DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 539 754	8 035 150	13 504 604	-
Comptes bancaires créditeurs et charges financières à payer	736 403	117 261	619 142	-
Dettes financières diverses (1)	5 677 896	5 677 896		
<b>TOTAL</b>	<b>27 954 053</b>	<b>13 830 307</b>	<b>14 123 746</b>	<b>-</b>

(1) comptes courant de filiales



L'état des échéances des autres créances et dettes se présente comme suit :

(en Euros)

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	111 343	36 191	75 152
Autres immobilisations financières	280 734	101 738	178 996
<b>TOTAL</b>	<b>392 077</b>	<b>137 929</b>	<b>254 147</b>
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	4 814		4 814
Autres créances clients	4 145 161	4 145 161	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	17 214	17 214	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 530	4 530	
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	87 812	87 812	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés	39 143 088	39 143 088	
Débiteurs divers	130 482	130 482	
<b>TOTAL</b>	<b>43 533 101</b>	<b>43 528 287</b>	<b>4 814</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>251 849</b>	<b>251 849</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 177 026</b>	<b>43 918 064</b>	<b>258 962</b>

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A + DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	21 539 754	8 035 150	13 504 604	
Emprunts et dettes financières divers	736 403	115 877	620 526	
Fournisseurs et comptes rattachés	553 106	553 106		
Personnel et comptes rattachés	850 585	850 585		
Sécurité sociale et autres organismes	1 085 503	1 085 503		
Impôts sur les bénéfices	1 071 208	1 071 208		
Taxe sur la valeur ajoutée	291 608	291 608		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxe et assimilés	199 748	199 748		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 677 896	5 677 896		
Autres dettes	265 723	265 723		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>32 271 535</b>	<b>18 146 405</b>	<b>14 125 130</b>	<b>-</b>

## 6.2 - Entreprises liées

Les créances et dettes, y compris celles représentées par des effets de commerce, figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées, font l'objet de la récapitulation ci-après :

<i>Comptes du Bilan</i>	<i>Entreprises liées</i>
<b>ACTIF :</b>	
Fournisseurs Groupe débiteur	14 080 €
Clients Groupe	4 144 398 €
Compte Courant Filiales	33 845 995 €
Compte Courant Filiales (IS)	5 297 093 €
Chèques à encaisser Filiales	0 €
<b>Total Actif</b>	<b>43 301 566 €</b>
<b>PASSIF :</b>	
Fournisseurs Groupe	31 890 €
Fournisseurs Groupe factures à recevoir	0 €
Clients Groupe Créditrice	11 453 €
Compte Courant Filiales	5 677 896 €
<b>Total Passif</b>	<b>5 721 239 €</b>

## 6.3 - Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de l'entreprise</i>	<i>Salariés mis à disposition</i>	<i>Totaux</i>
Cadres (et assimilés)	64	/	64
Agents de maîtrise (et assimilés)	43	/	43
Employés	16	/	16
Ouvriers	2	/	2
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>/</b>	<b>125</b>

## 6.4 - Droit individuel à la formation

L'accord de branche a anticipé la mise en œuvre du DIF au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le droit au DIF s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Au cours de l'exercice 2008, 220 heures de formation ont été réalisées sur le temps de travail dans le cadre du DIF.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le volume d'heures cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 9 163 heures.

## 6.5 - Rémunérations et prêts accordés aux Dirigeants

Certains mandataires sociaux bénéficient de prêts qui leur avaient été accordés avant leur mandat pour un montant global de 48 940 euros.

Les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 33 000 euros.

Il n'y a pas d'autres rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux en raison de leur fonction.

## 6.6 - Comptes consolidés

La société ALES GROUPE établit des comptes consolidés.

Les comptes d'ALES GROUPE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société AVILA.

## 6.7- Situation fiscale différée et latente

La situation fiscale différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

### 1) Situation fiscale différée

Ou situation des dettes et crédits d'impôts certaines mais répartis dans le temps.

#### ALLEGEMENTS DE LA DETTE

FUTURE D'IMPOT à 33,33% : 364 666 €

Impôt correspondant à des charges non déductibles lors de leur comptabilisation, mais qui le deviendront par la suite lors de la survenance du fait régénératoire, en ce qui concerne :

- la contribution d'ORGANIC : 26 307 €
- la provision pour indemnité de fin de carrière : 987 439 €
- la provision pour couverture de taux 80 360 €

**Situation fiscale différée NETTE 1 094 106 €**

### 2) Situation fiscale latente

ou situation des dettes et crédits d'impôts éventuels (Néant).

## 6.8 - Intégration fiscale

La société ALES GROUPE ainsi que l'ensemble de ses filiales françaises constituent un groupe fiscalement intégré. Cette intégration fiscale fait l'objet d'une convention qui permet des éventuelles économies d'impôt qui sont conservées par la mère. Cette année, l'intégration n'a pas permis de dégager un profit mais une charge pour la société ALES GROUPE, le groupe fiscal ne disposant de déficit reportable.

Charges d'IS individuelles des sociétés intégrées (1) 4 889 578 €

Charge d'IS du groupe intégré (1) 4 182 391 €

**Economie d'impôt prise en compte par ALES GROUPE 707 188 €**

(1) La charge d'IS comprend un crédit d'impôt recherche de 362 863 €

La société ALES GROUPE acquitte l'impôt dû pour le compte de l'ensemble des sociétés intégrées. Chaque filiale verse à la société ALES GROUPE l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration.

## 6.9 - Engagement hors bilan

### Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles ou personnelles, se présente comme suit en fin d'exercice

LIGNES D'EMPRUNTS	CAPITAL RESTANT DÛ EN MILLIERS D'EUROS	GARANTIES DONNÉES OU REÇUES	COVENANTS
Emprunt bancaire MT	431		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < 1
Emprunt bancaire MT	7 000	Nantissement de titres Alès Groupe par M. et Mme Alès	Dettes Financières Nettes Consolidées / Capacité d'Autofinancement Consolidée < 5 ,5 Dettes Nette Consolidée / Fonds propres Consolidés < 0,9
Emprunt bancaire MT	1 250		Endettement à moyen et LT/ Capacité d'autofinancement Consolidée < 5 Dettes à moyen et LT / Fonds Propres < 1
Emprunt bancaire MT	1 500		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé <= 3 Dettes Nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < = 1
Emprunt bancaire MT	2 176		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < 1
Emprunt bancaire MT	4 250		Dettes MLT + crédit baux / CAF consolidée < 5 Dettes MLT + crédit baux / Fonds Propres Consolidés < 1
Emprunt bancaire MT	4 500		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < 1

Il n'existe aucun autre engagement hors bilan significatif au 31.12.2008.

## 6.10 - Exposition au risque de taux d'intérêt

en K Euros	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans
Passifs financiers (1)	8 035	13 505	0
Valeurs mobilières de placement	9 491	0	0
Position nette avant gestion	- 1 456	13 505	0
Hors bilan	0	0	0

(1) hors participation et comptes courants

Afin de garantir le refinancement de son emprunt obligataire convertible, la Société avait mis en place en novembre 2002 une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 30 millions d'euros utilisée à hauteur de 7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Une couverture a été mise en place le 30 juin 2008 jusqu'au terme de cette ligne de crédit, le 31 décembre 2010, à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,50% la société paye 2,50 %
- Si 2,50% < euribor 3 mois < 4,50% la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4,50, la société paye 4,50%

Concernant l'emprunt LCL de 5 millions d'euros du 1 avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2013 indexé sur l'euribor 3 mois, une

couverture a été mise en place, à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,60% la société paye 2,60%p
- Si 2,60 < euribor 3 mois < 4,50 la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4,50, la société paye 4,50

Concernant l'emprunt HSBC de 5 millions du 1<sup>er</sup> février 2008 au 1<sup>er</sup> février 2013 indexé sur l'euribor 3 mois, une couverture a été mise en place à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,70% la société paye 2,70 %
- Si 2,70% < euribor 3 mois < 4,50% la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4,50, la société paye 4,50%

#### 6.11 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant

#### 6.12 - Soldes Intermédiaires de Gestion et Tableau de flux (en K Euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>16 602,3</b>	<b>14 880,6</b>
- Consommation en provenance des tiers	5 555,3	4 152,7
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>11 046,9</b>	<b>10 728,0</b>
+ Subventions d'exploitation	6,9	12,5
- Impôts et taxes	477,7	456,8
- Charges de personnel	10 449,3	10 110,8
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>126,8</b>	<b>172,9</b>
+ Reprise et transferts de charges	-	-
+ Autres produits	10,8	10,3
- Dotations aux amortissements et provisions	569,4	293,5
- Autres charges	33,2	33,1
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 465,0</b>	<b>- 143,4</b>
+ Quote part opérations en commun	-	-
+ Produits financiers	7 446,2	10 332,5
- Quote part opérations en commun	-	-
- Charges financières	7 166,2	2 373,5
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 185,0</b>	<b>7 815,5</b>
+ Produits exceptionnels	3 348,3	483,9
- Charges exceptionnelles	14,2	3 408,0
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 334,1</b>	<b>- 2 924,0</b>
- Participation des salariés	-	-
- Impôt sur les bénéfices	- 1 070,0	1 475,7
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 219,1</b>	<b>6 367,2</b>

## Tableau de flux

en Milliers d'Euros

	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 219,1</b>	<b>6 367,9</b>
Dotations aux Amortissements et provisions sur immobilisations	2 140,1	877,0
Dotations aux Provisions pour R et C	466,5	123,3
Reprise de Provisions pour R et C		- 436,2
Dotations aux Provisions sur Actifs CT	- 3 341,0	3 339,6
Reprise de Provisions sur Actifs CT		
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	<b>3 484,7</b>	<b>10 271,6</b>
Variation des Stocks		
Variation du Crédit Client	- 661,0	70,7
Variation autres Actifs CT	- 94	- 649,2
Variation du Crédit Fournisseur	118,0	- 20,9
Variation autres Passifs CT	4 498,0	- 1 679,9
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>3 861,0</b>	<b>- 2 279,3</b>
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>7 345,7</b>	<b>7 992,3</b>
Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	- 207,0	- 263,9
Acquisitions d'immobilisations Financières	- 4 140,7	- 2 146,5
Produits nets de cession d'actifs	0,2	1 203,7
Produits nets de cessions d'Immobilisations		30,0
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 4 347,5</b>	<b>- 1 176,7</b>
Dividendes versés	- 5 433,7	- 5 430,0
Augmentation de Capital Ales Groupe SA	6 441,5	111,3
Augmentation des Emprunts	10 000,0	3 050,8
Remboursement des Emprunts	- 8 540,3	- 6 795,8
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS</b>	<b>2 467,5</b>	<b>- 9 063,7</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 465,7</b>	<b>- 2 248,1</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>6 239,4</b>	<b>8 487,5</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE</b>	<b>11 705,0</b>	<b>6 239,4</b>

---

## 7 - CONVENTIONS INTRA-GROUPE

Opérations intra groupe intervenues au cours de l'exercice 2008.

### Prestations de service et locations reçues

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a bénéficié de la part de la société PHYTALES de prestations de service pour un montant de 393 500 euros.

### Prestations de service et locations effectuées

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a effectué au profit de sociétés du Groupe des prestations de service ou de location pour un montant de 16 532 254 euros.

**TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS  
DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Dénominations - Adresse	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote part du capital (en %)	VNC			Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés	CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
				Brute	Provision	Nette					
<b>Filiales et participations d'ALES GROUPE</b>											
<b>FRANÇAISES</b>											
<b>(détention à + de 50 %)</b>											
Caron <sup>(1)</sup> 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 562 108 977	1 953 125	- 1 737 857	100,00%	17 864 859	15 663 000	2 201 859	7 337 862		10 421 675	-1 590 783	0
Phytalès <sup>(2)</sup> 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 340 062 231	200 000	536 164	99,99%	4 169 209		4 169 209	2 115 074		975 000	254 396	499 950
Phytosolba <sup>(3)</sup> 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 692 022 213	1 600 000	13 330 525	99,99%	24 233 406		24 233 406	13 037 382		37 859 127	2 574 830	2 299 862
Caster <sup>(4)</sup> 35, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS 310 710 686	211 200	3 572 972	99,94%	6 916 605		6 916 605	836 383		(1)3 152 452	1 711 804	1 451 120
<b>FRANÇAISES</b>											
<b>(détention de 10 à 50 %)</b>											
Lierac 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 301 639 878	1 600 000	8 858 853	16,58%	8 017 652		8 017 652	11 946 804		68 970 846	6 456 521	762 680
<b>FRANÇAISES</b>											
<b>(détention de - 10 %)</b>											
Alès Groupe Industrie 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 433 722 147	3 723 740	1 808 491	0,00%	100		100	703 069		47 037 515	1 016 006	0
Ducastel Luzech 46140 CASTELFRANC 310 602 313	672 000	2 904 395	0,02%	630		630	3 012 420	609 569	15 408 063	791 716	160
<b>ÉTRANGÈRES</b>											
<b>(détention à + de 50 %)</b>											
Alès Groupe Espagne <sup>(5)</sup> Calle Jose Ortega y Gasset, 11 Madrid 2806 - ESPAGNE	500 000	-460 841	99,97%	1 649 850		1 649 850	104 995		2 110 212	-311 853	0
Alès Groupe Suisse <sup>(6)</sup> Rue du Rhône, 14 1204 GENEVE - SUISSE	497 853	-327 419	100,00%	317 315		317 315	49 100		0	-79 960	0
Alès Groupe Pologne Nowoursynowska 95 02-797 Warszawa POLOGNE	12 362	597 745	100,00%	325 000		325 000			2 155 887	169 375	0
Alès Groupe Portugal EDIFICIO CRISTAL DE OURO,8 Andar, SALA 37, rua do Campo Alegre, N°s830, PORTO	3 000 000	20 107	99,97%	2 999 000		2 999 000					
Alès Groupe Canada <sup>(7)</sup> 1255, rue de l'Université H3B 3B6 Montréal (QC) - CANADA	725 096	-639 178	100,00%	2 439 967		2 439 967			2 331 159	-243 530	0

Commentaires sur la différence entre la valeur des titres et les capitaux propres des filiales détenues à + de 10 %

- (1) Caron La différence est due à la juste valeur de la marque et des droits au bail détenus par la société.  
(2) Phytalès La différence est due à la juste valeur des actifs Immobiliers détenus par la société  
(3) Phytosolba Principalement liée à la valorisation de la marque Phyto  
(4) Caster Principalement liée à la valorisation des marques détenues par la société  
(5) Alès groupe Espagne Filiale en phase de lancement des marques sur le marché Espagnol.  
(6) Alès groupe Suisse Reprise de la distribution des marques Liérac et Phyto au 1/01/09  
(7) Alès groupe Canada Ecart principalement imputable aux perspectives de développement de cette filiale





# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le chapitre 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe relative au changement de méthode, changement d'estimation et corrections d'erreurs qui expose les impacts de la correction sur l'exercice de la provision pour indemnités de retraite.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9

du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

### Titres de participation :

Les titres de participation font l'objet de procédures d'évaluation. Nous nous sommes assurés de l'application des règles et principes comptables décrits dans le chapitre 2 « Principes, règles et méthodes comptables » au paragraphe 2.2 de l'annexe et du bien-fondé de la dépréciation constituée.

Nous avons procédé à l'appréciation de ces méthodes :

- en nous assurant du caractère raisonnable de ces estimations,
- en prenant connaissance de la documentation sous-tendant ces estimations et notamment de la validité et de l'application en 2008 de la méthode définie par l'expert indépendant en 2005 pour la marque CARON,

### Corrections sur l'exercice :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié notamment que les corrections sur l'exercice mentionnées en I ci-dessus, sont justifiées et que leurs effets sont correctement calculés et présentés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris



# *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (Exercice clos le 31 décembre 2008)*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## **I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE :**

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la

concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ces conventions et engagements, autorisés au cours de l'exercice, sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements (administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

## **II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau II, du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements (administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau III, du présent rapport.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

TABLEAU I : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
SA ALES GROUPE	<p><b>Conseil du 20 mars 2008</b></p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, Madame Lorenza BATTIGELLO est rémunérée par la filiale italienne avec prise en charge par la société de 60% de sa rémunération fixe et 80% de la part variable.</p>	(196)

**TABLEAU II : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
ALÈS GROUPE ESPAÑA	<p><i>Conseil d'administration du 20 décembre 2005</i>            Avance en compte courant d'un montant de 1 000 000,00 € consentie à la société ALES GROUPE ESPAÑA, rémunérée selon les conditions en vigueur au sein du groupe.            Situation de l'avance au 31 décembre 2008 : 104 994,78 €            Produits des intérêts comptabilisés</p>	18,6
ALÈS GROUP U.S.A. Inc.	<p><i>Conseil d'administration du 22 mars 2005</i>            Caution donnée pour le compte de la société Ales Group USA Inc. pour garantir à la société 715 Lexington Avenue LLC le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société Ales Group USA Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue N Y, New York 10022.</p>	
Monsieur et Madame Patrick ALÈS	<p><i>Nantissement d'actions au profit de la société</i>            ALES GROUPE a obtenu de la BANQUE NATEXIS un prêt de 30 000 000 d'Euros dont l'objet est d'assurer le remboursement ou le rachat des obligations convertibles.            Monsieur et Madame Patrick ALES garantissent cet emprunt par le nantissement d'un portefeuille d'un million d'actions au profit de NATEXIS.</p>	
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL - LDPE	<p>Caution solidaire pour le compte de la S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL au profit de la BANQUE POPULAIRE du QUERCY et de l'AGENAIS.            Montant du prêt : 1 000 000 Euros            Durée : 10 ans            Taux : Variable EURIBOR 3 majoré de 0.5% l'an            Remboursement : Trimestriel            Situation de l'emprunt au 31 décembre 2008 : 294 291,54 Euros</p>	
S.A. ALÈS GROUPE	<p>Un emprunt souscrit par M. Alexandre LABROUHE de LABORDERIE auprès de la Société avant sa nomination en tant que Dirigeant s'est poursuivi au cours de l'exercice :            Montant du prêt : 152 449 Euros            Durée : 12 ans            Taux : 3,50 %            Remboursement : Mensuel            Situation de l'emprunt au 31 décembre 2008 : 48 939,74 €            Produits des intérêts comptabilisés</p>	2,0
S.A. ALES GROUPE	<p><i>Contrats de travail des Mandataires sociaux</i>            Les contrats de travail des dirigeants se sont poursuivis au cours de l'exercice et ont donné lieu aux rémunérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Thérèse FOSSARD, Directeur des Ressources Humaines</li> <li>- M. Romain ALES, Directeur Commercial et Développement Groupe</li> <li>- M. Marc JEREMIE, Directeur Financier Groupe</li> <li>- M. Alexandre LABROUHE de LABORDERIE, Directeur Service Juridique</li> </ul>	(245) (84) (233) (180)

**TABLEAU II : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS  
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE (suite)**

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL - LDPE	<p><i>Conseil d'administration du 17 décembre 2003</i>            Caution solidaire pour le compte de la S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL            BANQUE POPULAIRE OCCITANE            Montant du prêt : 450 000 euros            Durée : 7 ans            Taux : Variable EURIBOR 3 majoré de 0.5 % l'an.            Remboursement : Trimestriel            Situation au 31 décembre 2008 : 146 391,08 €</p>	
Monsieur Patrick ALÈS	<p><i>Conseil d'administration du 14 juin 2007</i>            Le conseil autorise la signature d'un contrat d'image pour Patrick Alès,            avec versement d'une redevance de 1,5 % du CA net du Groupe.</p>	
S.A.S. AVILA	<p><i>Conseil d'administration du 14 juin 2007</i>            Le conseil autorise une avance en compte courant d'associé par Avila à            Alès Groupe avec prêt à court terme d'une durée d'un an et d'un montant            de 3 000 000 d'euros maximum, au taux usuel du Groupe.</p>	

TABLEAU III : PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RELEVANT DE L'ARTICLE L 227-10

	M. Patrick ALÈS	Mme Jacqueline ALÈS	M. Romain ALÈS	M. Alexandre de LABORDERIE	Mme Thérèse FOSSARD	M. Marc JÉRÉMIE	M. Bernard EMIRIAN
S.A. ALÈS GROUPE	P.C.A - D.G. Adm.	D.G.D. Adm.	V.-Pt Adm.	D.G.D. non Adm.	D.G.D. Adm.	D.G.D. non Adm.	Adm
S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA	D.G. Adm.	P.C.A.	Adm.	Adm.	D.G.D. Adm.		
S.A. LABORATOIRES LIERAC	P.C.A. - D.G.	Adm.	Adm.		Adm		
S.A.S. ALÈS GROUPE INDUSTRIE	Président		D.G.				
S.A.S PARFUMS CARON	D.G.		Président				
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL	Président			D.G.			
S.A.S CASTER	D.G.	Président		D.G.			
S.A.S. PHYTALÈS	D.G.	Président		D.G.			
S.A.S. PATRICK ALÈS	Président						
S.A.S. AVILA	Président	D.G.					

P.C.A. : Président du Conseil d'Administration  
D.G. : Directeur Général  
D.G.D. : Directeur Général Délégué  
Adm. : Administrateur





# Rapport du conseil d'administration relatif aux décisions extraordinaires de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués conformément aux dispositions légales et statutaires, en assemblée générale extraordinaire,

- Pour accorder au conseil d'administration, une délégation de compétence, à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues et de décider l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Pour statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés,
- Pour modifier les statuts afin de porter à 85 ans la limite d'âge d'un dirigeant,
- Pour mettre à jour les statuts avec la réglementation en vigueur.

## I - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Dans le prolongement de l'autorisation accordée par la douzième résolution de la présente assemblée, d'acquisition par la Société de ses actions en vue, entre autres objectifs, de réduire le capital social, il vous est demandé aux termes de la treizième résolution et sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce d'autoriser votre conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions ainsi détenues, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.

## II - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER UNE AUGMENTATION DU CAPITAL

II.1 Délégation globale de compétence à conférer au conseil d'administration pour émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 15.000.0000 € par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Sur le fondement de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, il vous est proposé dans la quatorzième résolution de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 €.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée.

II.2 Délégation globale de compétence à conférer au conseil d'administration pour émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 15.000.000 €.

Sur le fondement de l'article L. 225-129-2 du Code de

commerce, il vous est demandé dans la quinzième résolution de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 €.

Cette faculté permettrait au conseil, sur ses seules décisions, de procéder à des émissions de titres de capital ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ce système est destiné à permettre de réagir au plus vite aux besoins de financement de la société, en lui permettant d'opter, le moment venu, pour l'émission, tant en France qu'à l'étranger, du type de valeurs mobilières le plus adapté, dans la limite, bien entendu, du montant de 15.000.000 € susvisé.

Cette autorisation serait donnée pour toute augmentation de capital réalisée en numéraire ou, dans la limite de 10% du capital social, en rémunérant des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables ou, lorsque l'article L. 225-148 du Code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée.

### II.3 Augmentations de capital complémentaires

Il serait proposé à l'assemblée générale d'autoriser dans la seizième résolution, en application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le conseil d'administration, en cas de succès de l'émission, d'en augmenter le montant dans la limite d'une fraction de l'émission initiale dans les conditions légales et réglementaires et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

### II.4 Suppression du droit préférentiel

Il est proposé, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, de conférer au conseil d'administration, par résolution séparée, la possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription à hauteur de la totalité de la délégation globale d'augmentation du capital visée ci-dessus soit à concurrence du plafond de 15.000.000 €.

Cette faculté permettrait au conseil de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers et prendre les décisions utiles en temps voulu, notamment pour tenir compte des conditions du marché, faciliter le placement des actions auprès du public, des

investisseurs institutionnels et des étrangers. Le conseil d'administration peut ainsi être conduit, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En application de l'article L.225-135 alinéa 2, l'assemblée déléguerait au conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires et de fixer ce délai dans le respect des dispositions réglementaires.

### **III - AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE**

En application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il est soumis à l'assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés effectuée dans les conditions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

L'assemblée générale déciderait de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions de numéraire pour un montant de 300 000 € dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L.

225-138-1 du Code de Commerce, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour fixer les modalités de l'émission et le prix d'émission dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail.

Cette décision entraîne la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

### **IV - MODIFICATION DES STATUTS POUR PORTER À 85 ANS LA LIMITE D'ÂGE D'UN DIRIGEANT**

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier les articles 17 et 20 des statuts pour porter à 85 ans la limite d'âge au terme de laquelle toute personne ne peut être désignée en qualité de Président du conseil d'administration, Directeur Général et Directeur général délégué.

### **V - MISE A JOUR DES STATUTS AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR**

Il conviendrait de modifier l'article 11 des statuts afin de le mettre à jour par suite des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions agréées par le conseil d'administration qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de titres de capital et de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration d'émissions de diverses valeurs mobilières, avec et/ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès au capital de votre société, pour un montant maximum de 15 000 000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, et ce pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et d'en arrêter les modalités. Il vous propose également de supprimer, dans la dix-septième résolution, votre droit préférentiel de souscription :
- augmentation de capital par apports en numéraire, (quinzième résolution)
- augmentation de capital par apports en nature, (quinzième résolution)

soit, dans la limite de 10% du capital social, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables,

soit, lorsque l'article L.225-148 du Code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

- augmentation de capital par apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, (dix-septième résolution)

- de l'autoriser, par la seizième résolution, en vertu de la quinzième résolution, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, pour la dix-septième résolution, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la dix-septième résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

# *Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALES GROUPE et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-135 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital en numéraire réservée au profit des salariés, de la société ALES GROUPE, d'un montant de 300 000 euros.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une période de 26 mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce.

Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

# *Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALES GROUPE, et en exécution de la mission prévue aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> et de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2009 concernant l'autorisation donnée à votre conseil d'administration de faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

COFACOM  
Patrice MARTIN

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS  
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris



# Résolutions présentés par le conseil d'administration à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire appelée à se réunir le 18 juin 2009

## RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 4 219 092 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que la société n'a pas supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, de charges et dépenses somptuaires exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code précité.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 8 813 336 Euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à un montant de 4 219 092,18 Euros, augmenté du report à nouveau d'un montant de 5 583 539,30 Euros, soit un total de 9 802 631,48 Euros, de la manière suivante :

- au poste "réserve légale" pour 210 955,00 €
- paiement d'un dividende global de : 4 942 391,30 €  
(soit 0,35 Euro par action)
- en report à nouveau le solde de 4 649 285,18 €

Le dividende sera mis en paiement à compter du 25 juin 2009.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

<u>Capitaux propres</u>	en €
Capital	28 242 236
Primes d'émission, de fusion	31 694 103
Réserve légale	2 475 635
Autres réserves	4 803 466
Report à nouveau	4 649 285
<b>Total</b>	<b>71 864 728</b>

Il est précisé que les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France seront taxés :

- soit, conformément aux dispositions des articles 158-2 et 158-5 ainsi que de l'article 200 septies du Code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu et d'un abattement fixe annuel de 1.525 Euros ou 3.050 Euros (selon la situation de famille) et ouvriront droit à un crédit d'impôt plafonné à 115 Euros ou 230 Euros (selon la situation de famille) ;

- soit, conformément à l'article 117 quater du CGI (issu de la loi de finances pour 2008), sur option irrévocable formulée par l'associé auprès de la société au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, par prélèvement libératoire au taux de 18 % sur leur montant brut sans bénéfice ni de l'abattement de 40 %, ni de l'abattement fixe annuel de 1.525 Euros ou 3.050 Euros, ni du crédit d'impôt plafonné à 115 Euros ou 230 Euros, étant précisé que l'associé qui optera pour ce prélèvement libératoire au titre d'au moins une distribution dans l'année civile sera par ailleurs privé, ainsi que l'ensemble des membres de son foyer fiscal, desdits abattements et crédit d'impôt au titre de toutes distributions de même nature pour cette même année civile. Le prélèvement de 18 % sera déclaré sur l'imprimé n° 2777 et payé au Trésor par la société distributrice dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

- En toute hypothèse, ces dividendes seront, en outre, assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 11 %, étant précisé toutefois, qu'en cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI, la quote-part de Contribution Sociale Généralisée à hauteur de 5,8 % ne sera pas déductible du revenu imposable de l'année de son paiement. Ces prélèvements sociaux seront prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé 2777 et payés par celle-ci au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

exercice	dividende global	dividende par action	montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2005	4.072.486,00 €	0,30 €	0,30 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	néant
2006	5.430.018,80 €	0,40 €	0,40 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	néant
2007	5.433.730,00 €	0,40 €	0,40 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques	néant

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de virer la somme de 36 774,37 Euros correspondant au montant net des acquisitions d'actions de la société au cours de l'exercice 2008, du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres ».

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et L.225-42 du Code de commerce, approuve ce rapport et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions et engagements qui s'y trouveraient, le cas échéant, visés

#### SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale fixe à 33.000 Euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Alès est arrivé à expiration lors de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années arrivant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Alès est arrivé à expiration lors de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années arrivant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Alès est arrivé à expiration lors de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années arrivant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de nouvel administrateur de la Société, pour une durée de six années arrivant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Madame Chantal Matouk  
Née le 3 août 1943, à Paris 16<sup>ème</sup>  
De nationalité française  
Demeurant 92 bis avenue Victor Hugo, 92100 BOULOGNE.

#### ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de nouvel administrateur de la Société, pour une durée de six années arrivant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à



statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Monsieur Bernard Lagrange  
Né le 10 septembre 1940, à Beaune (21)  
De nationalité française  
Demeurant 38 rue du Moulin Fidèle,  
92350 LE PLESSIS ROBINSON

## DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à acheter des actions de la société, en vue de :

- la couverture d'obligations liées :
  - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
  - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
  - à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;
- la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport ;
- la réduction de capital en application de la treizième résolution de la présente assemblée, sous réserve de son approbation.

Ces achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par action à 30 Euros (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de deux (2) Euros. Le montant maximum des achats autorisés est donc fixé à 42 363 354 Euros.

Les achats, cessions ou transferts, pourront se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché (dans la mesure où la réglementation applicable admet une dérogation au principe de centralisation des transactions portant sur des titres admis aux négociations sur un marché réglementé) y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Cette autorisation restera valable pour une durée de 18 mois.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président.

Cette délégation annule et remplace celle accordée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2008 en sa sixième résolution.

## RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions que la société pourrait être amenée à détenir par suite d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la douzième résolution, dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation pour réaliser la réduction du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation est consentie pour une durée de 18 mois.

Cette délégation annule et remplace celle accordée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007 en sa onzième résolution.

### QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, dans la limite du plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15 000 000 d'Euros ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007.

## QUINZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2. du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15 000 000 d'Euros ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports en numéraire ;
- par apports en nature ;

soit, dans la limite de 10 % du capital social, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables,

soit, lorsque l'article L.225-148 du Code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

La durée de validité de la délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007.

## SEIZIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions des articles L.225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, l'assemblée générale décide que, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire réalisée en vertu de la résolution précédente, le nombre de titres pourra être augmenté dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, l'assemblée générale décide que le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de titres pouvant être réalisées en vertu de la délégation objet de la quinzième résolution peut être utilisé par le conseil d'administration, s'il le juge opportun, partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant par suppression du droit préférentiel de souscription, soit à concurrence d'un montant nominal maximum de 15 000 000 d'Euros (auquel pourra s'ajouter, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital).

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

Cette autorisation annule et remplace celle consentie aux termes de la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007.

## DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 300 000 Euros par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital aux conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail.

Cette décision entraîne la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Dans un délai maximum de 26 mois, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour :

- mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail ;
- fixer, en application de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

Cette délégation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation prive d'effet la délégation consentie par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2007.

## DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de porter à 85 ans la limite d'âge au terme de laquelle toute personne ne peut être désignée en qualité de Président du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide, par voie de conséquence, de modifier l'article 17 des statuts lequel sera dorénavant rédigé ainsi qu'il suit :

### ARTICLE 17 – BUREAU DU CONSEIL

Le premier paragraphe demeure sans changement.

« *Le Président ne doit pas être âgé de plus de quatre-vingt cinq ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.* »

Le reste de l'article demeure sans changement.

## vingtième RÉOLUTION

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de porter à 85 ans la limite d'âge au terme de laquelle toute personne ne peut être désignée en qualité de Directeur Général.

L'assemblée générale décide, par voie de conséquence, de modifier le point 2-1. de l'article 20 des statuts lequel sera dorénavant rédigé ainsi qu'il suit :

### ARTICLE 20- DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE POUVOIRS- SIGNATURE SOCIALE

2-1. Nomination – Révocation du Directeur Général

Le premier paragraphe demeure sans changement.

« *Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de quatre-vingt cinq ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.* »

Le reste de l'article demeure sans changement.

## vingt-et-unième RÉOLUTION

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de porter à 85 ans la limite d'âge au terme de laquelle toute personne ne peut être désignée en qualité de Directeur général délégué.

L'assemblée générale décide, par voie de conséquence, de modifier le point 3 de l'article 20 des statuts lequel sera dorénavant rédigé ainsi qu'il suit :

### ARTICLE 20- DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE POUVOIRS- SIGNATURE SOCIALE

3.- Directeurs généraux délégués

Les deux premiers paragraphes demeurent sans changement.

« *Les Directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de quatre-vingt cinq ans. Lorsque l'un d'entre eux vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.* »

Le reste de l'article demeure sans changement.

## vingt-deuxième RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en conformité les statuts de la société avec l'ordonnance n° 2009-15 du 8 janvier 2009 relative aux instruments financiers et, en conséquence, de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts rédigé ainsi qu'il suit :

### ARTICLE 11- ACTIONS

« *Si les actions de la société sont admises aux opérations d'un dépositaire central, elles peuvent être inscrites chez un intermédiaire habilité.* »

Et de le remplacer par un paragraphe rédigé ainsi qu'il suit :

### ARTICLE 11- ACTIONS

« *Si les actions de la société sont admises aux opérations d'un dépositaire central, elles peuvent être inscrites dans un compte-titres tenu par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.* »

Le reste de l'article demeure sans changement.

## vingt-troisième RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.



## Observations

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

